

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 218

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Le programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'économie, des finances et de la relance et, pour partie, par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens consacrés aux activités d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles.

Il porte à ce titre l'essentiel des effectifs et des crédits correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- des cabinets du ministre, des ministres délégués et des secrétariats d'État, ainsi que de la ministre de la transformation et de la fonction publiques ;
- de directions ou services en charge de missions transversales : la direction du budget (DB), la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF), l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH), la direction des achats de l'État (DAE) et la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) ;
- du secrétariat général, en charge de missions de support et de coordination ministérielle telles que définies par le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
- de l'inspection générale des finances (IGF) et du contrôle général économique et financier (CGEFI) ;
- de directions et entités intervenant dans les domaines du conseil, de l'expertise, de la régulation et de la lutte contre la fraude : la direction des affaires juridiques (DAJ) à laquelle est désormais rattachée la mission « Appui au patrimoine immatériel de l'État » (Mission APIE), l'autorité nationale des jeux (ANJ), la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (TRACFIN), la mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF, qui succède à la DNLF), le service commun des laboratoires (SCL), l'agence française anti-corruption (AFA), les structures de médiation.

Les structures relevant du programme 218 continueront d'être en 2021 directement concernées par les grands chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique, avec un renforcement des moyens dédiés aux systèmes d'information, à la numérisation et au travail à distance. Un second axe stratégique concerne la consolidation de l'action de plusieurs structures du programme en matière de lutte contre la fraude. Parallèlement, le programme poursuit ses efforts de rationalisation de la dépense publique.

Au niveau interministériel, la DITP renforce en 2021 son offre d'accompagnement des administrations, pour la mise en œuvre opérationnelle des circulaires du 5 juin 2019 relative à transformation des administrations centrales et du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Elle poursuit en parallèle la mise en place d'une offre de services et de formations destinée à armer les acteurs de la transformation publique.

Les moyens alloués à l'AIFE et au CISIRH sont également renforcés pour mener à bien les mises à niveau des solutions matérielles et logicielles du SI Chorus, poursuivre le chantier de la transformation numérique de la commande publique (TNCP), permettre un accès à RenoIRH à un plus grand nombre de ministères, déployer plus largement la dématérialisation des entretiens professionnels à travers l'outil ESTEVES, et développer le projet CT-DSN (déclaration sociale nominative).

Au niveau ministériel, les dépenses d'informatique pour l'administration centrale permettront d'accroître le taux d'équipement des agents pour mieux travailler à distance. Le Secrétariat général accompagne financièrement les projets de modernisation et d'innovation numérique des directions, à travers le Fonds de transformation ministériel (FTM). Ce fonds contribue à la dynamique ministérielle d'innovation et de transformation de l'action publique en ciblant plus particulièrement les projets relatifs à l'accompagnement des évolutions stratégiques des services, aux modalités de travail innovantes, à la dématérialisation des procédures et aux initiatives de startup d'État. En 2020, pour assurer la continuité des activités et faire face aux situations de crise, l'accent a été mis sur le renforcement des équipements favorisant le nomadisme informatique. Ces investissements se poursuivront en 2021.

Par ailleurs, en 2021 l'activité de plusieurs services en matière de lutte contre la fraude financière et de promotion de la conformité restera soutenue. En 2019, TRACFIN a reçu et analysé près de 100 000 informations (+25 % par rapport à 2018), dans la continuité des constats dressés ces dernières années (+40 % en 2 ans et +120 % en 5 ans). Les moyens qui lui sont alloués en 2021 permettront d'accompagner cette hausse de l'activité.

L'AFA consolidera sa stratégie de conseil aux acteurs publics et économiques et de contrôle de la qualité et de l'efficacité des dispositifs anticorruption. Elle a pour sa part engagé, en 2020, 34 nouveaux contrôles, dont certains se poursuivront en 2021, portant à 123 le nombre total de contrôles ouverts depuis sa création (79 contrôles d'acteurs économiques, dont 5 en exécution d'une mesure judiciaire, 44 contrôles d'acteurs publics et associatifs). En 2021, l'AFA prendra également une part active dans la mise en œuvre du plan national pluriannuel de lutte contre la corruption, ainsi que la préparation des évaluations de la France dans les enceintes internationales (GRECO, OCDE, etc.).

Au-delà des missions spécifiques à ces différentes structures, le programme 218 poursuit trois objectifs transversaux :

- **Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations.**

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité des informations transmises au Parlement, la direction du Budget maintient son niveau d'ambition quant à l'enquête de satisfaction relative à la qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat. La présentation d'un « budget vert » dans le cadre du projet de loi de finances 2021 marque une amélioration importante en permettant d'évaluer la compatibilité du budget de l'État avec les engagements internationaux de la France ainsi que les objectifs environnementaux fixés par le Gouvernement.

Ainsi, le rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État, annexé au PLF pour 2021, présente les résultats du travail de cotation des dépenses budgétaires et fiscales, mené par un groupe de travail interministériel et interdirectionnel. Les ministères ont été associés à cette démarche novatrice lors des conférences de performance puis des conférences fiscales.

Enfin, la direction du Budget souhaite mieux traduire et objectiver dans le dispositif de performance la qualité des échanges qu'elle entretient avec ses partenaires tout au long de l'année. L'enquête annuelle, jusqu'ici dédiée au Parlement, concernera désormais un panel plus large à compter de 2021, en y associant les ministères et la Cour des comptes.

S'agissant de la qualité des services rendus aux administrations, les développements réalisés par l'AIFE en urgence pendant la crise sanitaire afin de simplifier et fluidifier la chaîne de la dépense pour que les soutiens financiers attribués par l'Etat et les régions puissent être versés sans délai aux entreprises, se poursuivront dans un contexte de montée en puissance des mesures de soutien et de relance de l'économie.

- **Améliorer les conditions d'emploi des personnels.**

La mise en œuvre des actions engagées dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique sera poursuivie. Elles ont vocation à renforcer sa capacité de piloter des politiques de ressources humaines profondément rénovées :

- refonte des instances de dialogue social ;
- réforme de la cartographie et des compétences des commissions administratives paritaires ;
- professionnalisation de la procédure de recrutement de contractuels ;
- simplification, transparence et équité du cadre de gestion des agents publics ;
- accompagnement des transitions professionnelles des agents publics entre la fonction publique et le secteur privé ;
- égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- promotion des personnes en situation de handicap.

La réflexion engagée en 2019 concernant l'évolution des prestations et la réorganisation de la gouvernance des opérateurs de l'action sociale, s'est poursuivie en 2020 pour une mise en œuvre en 2021.

- **Améliorer l'efficacité des fonctions support.**

Le ministère s'inscrit notamment dans la dynamique interministérielle de réforme de la politique des achats portée par la direction des achats de l'État (DAE). La DAE, en lien avec la direction du budget, la DITP et la DAJ, conduit un plan triennal de réduction du coût des achats interministériels, ministériels et des opérateurs de l'État visant à générer une réduction d'ici fin 2023 des dépenses budgétaires liées aux achats. Ces économies sont indissociables d'une transformation de la fonction achat, en termes de stratégie, de processus et d'organisation. Le plan achat de l'Etat s'inscrit ainsi dans la continuité des actions de mutualisation, de transformation des organisations et de professionnalisation conduits jusqu'à présent par les ministères économiques et financiers dans ce domaine.

Dans le domaine immobilier, l'effort de rationalisation de l'utilisation des bâtiments sera poursuivi, notamment par la densification et la modernisation des espaces de travail. L'exploitation des bâtiments et la maintenance des équipements feront l'objet d'un suivi spécifique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations
INDICATEUR 1.1	Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat
INDICATEUR 1.2	Taux de satisfaction des commanditaires/clients
INDICATEUR 1.3	Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE
OBJECTIF 2	Améliorer les conditions d'emploi des personnels
INDICATEUR 2.1	Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents
OBJECTIF 3	Maîtriser le coût des fonctions support
INDICATEUR 3.1	Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE
INDICATEUR 3.2	Indicateur d'efficacité de la fonction achat
INDICATEUR 3.3	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 3.4	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 3.5	Efficacité de la gestion immobilière

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations

Cet objectif regroupe les taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations rendues par plusieurs directions des ministères économiques et financiers : la direction du budget (DB), le contrôle général économique et financier (CGEFI), la direction des affaires juridiques (DAJ) et l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE).

Mesurant la qualité des prestations rendues tant à destination d'utilisateurs internes qu'externes, les différents indicateurs présentés traduisent la volonté de ces directions et services d'être à l'écoute de leurs commanditaires et de délivrer des prestations de grande qualité.

INDICATEUR

1.1 – Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes	%	79	91	90	85	85	90

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction du budget (enquête annuelle de satisfaction)

Mode de calcul : La mesure porte sur la satisfaction à l'égard de l'ensemble des PAP et des RAP produits l'année considérée, et sur la perception de l'évolution de la qualité des documents budgétaires. Cet indicateur synthétique permet ainsi d'évaluer la satisfaction des utilisateurs principaux, que sont notamment les administrateurs, les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, sur les documents budgétaires. Depuis 2011, cette enquête menée par la direction du budget est dématérialisée. A compter de 2021, l'enquête concernera également les ministères et la Cour des Comptes, avec des questionnaires dédiés et adaptés aux objectifs partagés de responsabilisation des gestionnaires publics et de qualité de la gestion budgétaire.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les résultats de l'enquête annuelle réalisée par la direction du budget se sont améliorés de 2018 à 2019, le taux de satisfaction passant de 79% à 91%. Ce résultat peut cependant être biaisé en raison d'une participation nettement plus faible en 2019 (17% contre 30% en 2018).

Compte tenu de l'élargissement en 2021 du panel des répondants aux responsables de la fonction financière ministérielle (généralement les directeurs des affaires financières au sein des ministères) et à la Cour des comptes, pour lesquels aucune donnée statistique objective n'est disponible, la prévision est ajustée pour 2020 à 85% et la cible 2023 à 90%. Les résultats de l'enquête portant sur 2020 et 2021 doivent ainsi permettre d'identifier les leviers d'amélioration nécessaires à l'atteinte de la cible 2023.

INDICATEUR**1.2 – Taux de satisfaction des commanditaires/clients**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi	%	94	96	94	94	95	95
Taux de satisfaction des structures clientes sur les consultations juridiques de la DAJ	%	93,7	94,6	92	92	93	95

Précisions méthodologiquesSource des données : CGefi et DAJ

La mesure de la satisfaction des deux prestations s'évalue grâce à un questionnaire adressé aux commanditaires : pour la DAJ, à chaque consultation juridique aux bénéficiaires du secteur public (hors cabinets de Bercy) ; en ce qui concerne le CGefi, aux directions partenaires pour les missions de contrôle et à des commanditaires pour les missions d'audit ou de conseil.

Mode de calcul : la satisfaction des commanditaires des deux prestations est mesurée à travers plusieurs critères. Chaque critère est apprécié sur une échelle à quatre niveaux : « très insuffisant », « insuffisant », « satisfaisant », « très satisfaisant ». Chaque niveau de satisfaction est affecté d'une note allant de 1 (très insuffisant) à 4 (très satisfaisant) pour la DAJ et pour le CGefi. Le résultat de chaque sous-indicateur est la moyenne des notes obtenues ramenée à 100.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le premier sous indicateur mesure le taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi. L'objectif est de maintenir un haut niveau de satisfaction des directions partenaires pour les missions de contrôle (directions de tutelle financière et directions métiers) ainsi que des commanditaires pour les missions d'audit et de conseil.

Pour la DAJ, la cible ayant été atteinte en 2018 et 2019, celle-ci est progressivement relevée pour atteindre un taux de satisfaction de 93 % en 2021. Cette évolution s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

INDICATEUR**1.3 – Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,2	6,2	6,5	6,3	6,4	6,6

Précisions méthodologiquesSource des données : AIFE

Mode de calcul : l'indicateur de performance de l'AIFE est élaboré depuis 2006 à partir d'enquêtes de satisfaction selon une périodicité semestrielle puis annuelle depuis 2017. Ces enquêtes se déroulent auprès d'un « panel » d'utilisateurs représentatifs des différentes typologies de partenaires et utilisateurs (maîtrises d'ouvrages, utilisateurs intra-sphère publique et utilisateurs externes). Elles sont réalisées à partir d'un questionnaire informatisé disponible pour l'ensemble des publics concernés.

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant. L'indicateur de satisfaction décliné par solutions logicielles opérées par l'AIFE résulte de la moyenne non-pondérée des taux de satisfaction exprimés par l'ensemble des utilisateurs. La méthode retenue évalue ainsi deux dimensions :

- la satisfaction des utilisateurs au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, facilité d'utilisation) ;
- la satisfaction des utilisateurs s'agissant du support apporté (documentation, réactivité et qualité).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision actualisée pour 2020 et 2021 vise à maintenir une dynamique de progression de l'indicateur tout en décalant en 2023 la cible de 6,6 initialement prévue en 2022, et dont les déterminants sont étroitement liés au cycle de vie et de déploiement de plusieurs des solutions applicatives opérées par l'AIFE.

En premier lieu, l'achèvement en 2020 du déploiement de la facturation électronique avec Chorus Pro induisant un volume très élevé d'utilisateurs nouveaux (micro-entreprises), non familiarisés avec la solution, nécessite de maintenir jusqu'à la fin 2020 un accompagnement renforcé dans l'apprentissage d'une solution elle-même évolutive.

En second lieu, les années 2020 et 2021 seront marquées par le déploiement de solutions nouvelles ou rénovées (Chorus gestion des déplacements temporaires, Chorus comptabilité analytique) dont la parfaite appréhension par les utilisateurs ne pourra être complètement mesurée qu'à partir de 2022.

Enfin, les actions engagées dans le cadre du chantier de modernisation de la gestion budgétaire et comptable du programme « Action Publique 2022 » et dans le cadre du plan de transformation numérique de la commande publique seront progressivement mises en œuvre au bénéfice des utilisateurs concernés, selon le calendrier de déploiement prévu, entre 2020 et 2022.

OBJECTIF

2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels

L'action sociale ministérielle participe à la politique de gestion des ressources humaines. Elle regroupe l'ensemble des prestations destinées à améliorer, directement ou indirectement, les conditions d'emploi, de travail et de vie des agents et de leurs familles, notamment en les aidant à faire face à diverses situations difficiles et en leur facilitant l'accès à des services collectifs. Leurs caractéristiques ainsi que leurs conditions d'octroi et de tarification les rendent accessibles à l'ensemble des agents, en particulier à ceux qui ont des revenus modestes.

La mesure de la réalisation de cet objectif se traduit par le suivi d'un indicateur composé de trois sous-indicateurs qui illustrent les trois principaux domaines d'intervention de l'action sociale des ministères économiques et financiers : la restauration collective, l'aide au logement et les vacances-enfants.

INDICATEUR

2.1 – Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	77,67	76,83	77	77	77	77
Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents (2)	%	84,78	70	75	>=60	>=60	>=60
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	48,5	49,86	50	50	50	50

Précisions méthodologiques

Source des données : les données sont issues du secrétariat général pour les données relatives à la prestation « restauration », de l'Association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF) pour la mise en œuvre de la prestation « aide au logement », et de l'Association éducation plein air finances (EPAF) pour la mise en œuvre de la prestation « vacances enfants ». Ces deux associations, qui disposent d'un droit exclusif, sont liées au ministère de l'économie et des finances par une convention d'objectifs et de moyens.

Mode de calcul des sous-indicateurs :

(1) Le premier sous-indicateur est le rapport entre l'effectif ayant accès à une solution de restauration collective (somme des agents affectés dans les sites ministériels identifiés dans l'observatoire de la restauration comme bénéficiant d'un accès à un restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné) et l'effectif total (somme des effectifs au sein des sites ministériels en métropole et dans les DOM recensés dans l'observatoire de la restauration).

(2) Le second sous-indicateur est le rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF au cours de l'exercice comptable considéré.

(3) Le troisième sous-indicateur est le rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel ULYSSE (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros constants base 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'accès des agents à des solutions de restauration collective constitue une priorité, conformément aux choix effectués dans le cadre de l'action sociale interministérielle. La restauration collective représente ainsi le budget le plus important de l'action sociale (près de la moitié). Chaque année, près de huit millions et demi de repas sont servis par 885 structures de restauration (dont environ 2,2 millions de repas servis par l'association pour la gestion des restaurants des administrations financières -AGRAF- en région parisienne).

Le sous-indicateur relatif à la part des agents ayant accès à une solution de restauration collective traduit l'effort engagé au cours des dernières années. La part des agents disposant d'une telle solution atteint un niveau significatif dont l'évolution les prochaines années reste conditionnée au contexte des redéploiements de services. Au regard des enjeux en matière de politique sociale, le sous-indicateur confirme l'importance de la restauration collective et le souci de préserver le niveau déjà atteint.

La politique d'aide au logement constitue également un axe important de l'action sociale ministérielle. Elle se décline en réservations de logements et diverses prestations d'aides et de prêts servis sous conditions de ressources, à l'exception du prêt pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier qui répondent à des situations particulières et à un périmètre beaucoup plus limité. Le sous-indicateur « logement » permet de s'assurer que le parc immobilier est prioritairement dédié aux familles les plus modestes. Son objectif s'inscrit dans la politique engagée en matière d'amélioration des conditions de travail et de vie des personnels.

L'indicateur doit rester supérieur au taux de 60 % de l'ensemble des réservations de logements.

Enfin, le troisième sous-indicateur concerne l'accès des catégories de personnel les plus modestes aux prestations « vacances-enfants ». Ainsi, la tarification des prestations de séjours en colonies de vacances prend en compte le montant des revenus des familles pour permettre aux enfants des agents relevant des catégories les plus modestes d'accéder à des séjours à des tarifs réduits, sans pénaliser pour autant l'accès des enfants des autres catégories de personnels.

La cible fixée à l'objectif du secteur vacances-enfants vise à confirmer qu'au moins 50 % des familles bénéficiaires ont un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros constants base 2006.

Des réflexions sont actuellement en cours en vue d'une refonte de ces indicateurs, qui interviendra en 2021 dans le PAP annexé au PLF2022.

OBJECTIF

3 – Maîtriser le coût des fonctions support

Les leviers d'action identifiés pour contribuer à la maîtrise des coûts des fonctions support reposent sur quatre axes principaux : la globalisation et la standardisation des achats, la professionnalisation des fonctions support (notamment de la fonction de gestion des ressources humaines), l'efficacité en matière bureautique et l'efficacité de la gestion immobilière.

La globalisation et la standardisation des achats

La massification et la mutualisation des achats portées par la DAE, associées aux évolutions d'organisation et de processus permettent d'accroître les économies réalisées chaque année, d'améliorer la politique d'achat de l'État et de faire monter en compétences les acheteurs publics.

La poursuite de la professionnalisation de la fonction RH

L'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'État est au cœur de l'action de modernisation de la fonction publique. Elle s'accompagne également d'une simplification des procédures de gestion au sein de la fonction publique. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique donne une ambition nouvelle à ces actions, qui

concilient un meilleur service apporté aux agents et une optimisation des ressources humaines affectées au sein de l'ensemble des services.

L'efficacité en matière bureautique

L'indicateur d'efficacité bureautique vise à mesurer l'une des dimensions de la performance des fonctions de soutien informatique au travers de la maîtrise de la dépense bureautique. La réalisation de cet objectif s'apprécie par référence au coût direct annuel moyen du poste de travail bureautique pour un parc donné de postes de travail.

L'efficacité de la gestion immobilière

L'indicateur relatif à l'efficacité immobilière répond aux exigences fixées en matière immobilière par le Premier ministre. À cet égard, la politique ministérielle consiste à assurer aux agents de l'État un cadre de travail de qualité et fonctionnel, à faire bénéficier les usagers de bonnes conditions d'accueil et à utiliser le patrimoine public dans des conditions qui garantissent la performance immobilière et la préservation de sa valeur.

INDICATEUR transversal *

3.1 – Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la fonction achat"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Economies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE	M€	101	52	100	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Economies achats consolidées tous ministères	M€	113	270	433	400	Non déterminé	Non déterminé
Economies achats consolidées établissements publics	M€	485	425	433	350	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des achats de l'État

Mode de calcul : la méthodologie de calcul a été définie depuis 2010 au niveau interministériel. La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ».

A compter de 2016, les règles appliquées pour la mesure des économies achats sont ainsi ajustées :

- les économies achats réalisées sur les achats récurrents (exemples : fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenance des ascenseurs) continueront à être calculées en base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelle des marchés. L'économie achat ainsi calculée en base 12 mois est comptabilisée une seule fois, à la notification du marché. Elle est répartie *pro rata temporis* sur deux années civiles à compter de cette date.

- pour le cas particulier des achats de projets bien identifiés, non récurrents (exemples : opération de travaux, projet informatique, mission de conseil forfaitaire), les économies achats réalisées seront calculées sur la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché en une seule fois l'année de sa notification, en respectant la règle du *pro rata temporis* sur deux années civiles en fonction de la date de notification. Ainsi, pour l'année N, sont pris en compte pour le calcul du résultat : le *pro rata temporis* sur N des projets achats N-1 et le *pro rata temporis* N des projets achats N.

Concernant les économies prises en compte à partir de 2017, la méthode a été ajustée ainsi : sur décision de la DAE, pour certains de ces achats non récurrents correspondant à des achats de projets de travaux bien identifiés de taille exceptionnelle (volume financier supérieur à 500 millions €) et dont la durée est supérieure à 3 ans et dont le montant des économies achat sur la durée totale du marché est supérieur à 20 millions €, le total des économies achat sur la durée du marché est divisé par le nombre d'années du marché, le montant annuel d'économies achat ainsi défini sera pris en compte pour chaque année qui compose le marché.

Afin d'évaluer la performance achat globale nette sur la totalité des projets traités par les acheteurs, le principe de la prise en compte des modifications (ex-avenants) conclues pendant la vie des marchés et de leur impact sur la performance achat est acté pour les marchés notifiés à compter de 2017.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Compte tenu du contexte lié au « Plan achat » lancé en 2020 par le Gouvernement, les cibles d'économies à réaliser sur les achats seront définies ultérieurement.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR transversal *

3.2 – Indicateur d'efficacité de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la fonction achat"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Economies achats relatives aux actions achat des ministères économiques et financiers	M€	51,69	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Source des données : Mission ministérielle des achats

Mode de calcul : l'indicateur 3.2 complète l'indicateur 3.1 en déclinant l'indicateur d'efficacité de la fonction achat au niveau ministériel.

La méthodologie de calcul est la même que celle définie sur le plan interministériel. L'impact des économies est mesuré une seule fois, l'année de réalisation du projet, sur une période de 12 mois, quelle que soit la durée effective de l'action. La méthode de calcul des économies est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ». L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume prévisionnel annuel.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Compte tenu de la période de crise sanitaire et des incertitudes quant à l'évolution des volumes d'achats de chaque département ministériel, la déclinaison de l'objectif global n'a pu intervenir dans les temps impartis. Aucun objectif n'est fixé à ce jour par la DAE pour le ministère de l'économie, des finances et de la relance en 2020. Une notification devrait néanmoins intervenir avant la fin de l'exercice.

INDICATEUR transversal *

3.3 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Effectifs gérés	effectifs physiques	142129	137 567	137 420	135 115	132 705	132 705

Précisions méthodologiques

Source des données : secrétariat général

Mode de calcul de l'indicateur : le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines, indicateur interministériel de gestion des ressources humaines, comprend :

- au numérateur : le nombre de « gérants » consacrant la majeure partie de leur temps de travail à la gestion du personnel (unité de compte : ETP) dans les domaines suivants : gestion administrative, formation, suivi des conditions de travail et pilotage des ressources humaines. Sont exclus les effectifs en charge de la liquidation de la paye et des pensions (fonctions assurées pour le compte de l'ensemble des administrations) et les effectifs gérant les ayants droit des agents ;

- au dénominateur : le nombre d'agents gérés (unité de compte : effectifs physiques), c'est-à-dire les effectifs compris dans le plafond d'autorisation d'emplois du ministère de l'économie, des finances et de la relance. L'évolution des effectifs physiques est calculée en fonction du taux d'évolution du plafond d'emplois autorisés entre 2019 et 2020 par rapport à l'année 2019 soit une diminution de 1,78 %.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'atténuer l'amélioration du taux d'efficacité de la fonction RH ministérielle :

- la diminution régulière et constante du nombre d'agents se répercute tant sur le dénominateur (agents gérés) que le numérateur (gérants) ;
- en outre, si l'allègement des fonctions de gestion administrative doit permettre un redéploiement de personnels sur des fonctions à plus grande valeur ajoutée, la mise en œuvre des réformes d'organisation et le développement d'une gestion plus qualitative conduisent à limiter les gains globaux au niveau de la fonction RH. Ainsi, la mise en place de

dispositifs d'accompagnement de la mobilité et l'élaboration de nouveaux outils de professionnalisation de la fonction RH mobilisent actuellement des moyens importants au sein des structures qui ont en charge son pilotage.

Des gains de productivité sont néanmoins attendus :

- le système d'information RH ministériel SIRHIUS s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités avec notamment la gestion complète du CET et le déploiement d'une partie des fonctionnalités de l'outil DIADEM (Dossier Individuel des Agents DEMatérialisé).
- par ailleurs, les fonctionnalités de l'ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public) ont été élargies à la diffusion des bulletins de pension. Si le bulletin de salaire dématérialisé a permis en 2019 de mettre un terme à l'impression des bulletins papiers pour les agents titulaires et à l'étranger, cette mesure concerne également désormais les agents contractuels.

INDICATEUR transversal *

3.4 – Ratio d'efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

* "Ratio d'efficience bureautique"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	715	771	750	815	815	815
Nombre de postes bureautiques	Nb	164419	163 092	156 000	161 000	159 000	156 000

Précisions méthodologiques

* à compter de 2015, les prévisions du ratio d'efficience bureautique intègrent les dépenses de télécommunications individuelles.

Source des données : Secrétariat Général.

Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs :

- le ratio d'efficience bureautique (REB), mesurant le coût direct annuel moyen du poste de travail bureautique,
- le nombre de postes bureautiques (sous-indicateur de contexte).

Périmètre : ensemble des directions et services (centraux et déconcentrés) du ministère de l'économie, des finances et de la relance

Pour le ministère de l'économie, des finances et de la relance, le programme portant l'indicateur d'efficience bureautique est le 218 (Secrétariat Général) et le périmètre inclut également les programmes 156, 302, 220, 305 et 134 (ensemble des directions et services centraux et déconcentrés du ministère).

Mode de calcul :

L'indicateur est calculé par la mise en rapport :

- au numérateur : de la somme des dépenses bureautiques (en crédits de paiement) effectuées ou à effectuer, pour produire les services de bureautique selon les rubriques ci-dessous, définies au titre de l'axe service du référentiel interministériel des activités SIC (repris dans le recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État) : postes de travail, solutions d'impression, télécommunications individuelles (prises en compte à partir du RAP 2015), formations bureautiques (coûts forfaitaires ; hors coûts du personnel utilisateur et son temps passé en formation), coûts recalculés des traitements des agents affectés à l'assistance, au support bureautique et à l'exploitation des serveurs.
- au dénominateur : du nombre de postes bureautiques « plafonné » gérés par le ministère (PC fixes, PC portables). Ce nombre est le minimum des ETPT et des postes physiques : nombre de postes bureautiques = Min (ETPT ; postes physiques). Le nombre de postes de travail est « plafonné », c'est à dire limité à un nombre de postes correspondant à un taux d'équipement moyen de 1,1 poste par agent lorsque le nombre de postes de la direction excède ce plafond.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La crise sanitaire a conduit à privilégier un accroissement notable du nombre de matériels nomades dans le parc pour maintenir la capacité de travail des agents pendant le confinement. Les postes nomades étant plus chers à l'achat et avec une durée d'amortissement moindre que les postes fixes, cela se traduit par un REB durablement augmenté. Les bilans post-crise permettront d'affiner les valeurs prévisibles pour les années suivantes. En parallèle, un effort de réduction du nombre de postes du parc sera amplifié pour viser un taux plus proche de 1,2 poste par agent.

INDICATEUR transversal *

3.5 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	39,4	40,6	39,4	40,6	40,6	40,6
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	33,4	49,3	33,4	41,3	41,3	41,3

Précisions méthodologiques

Source des données : secrétariat général

Périmètre : administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

Surfaces : les surfaces SHON (surface hors œuvre nette), SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes du service France Domaine concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

Effectif : postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

L'entretien courant, de la responsabilité de l'administration occupante, recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant, le matériel technique et les travaux courants.

L'entretien lourd, de la responsabilité de l'État propriétaire, correspond aux opérations au profit d'immeubles domaniaux qui seront imputées à compter de 2017 sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Le ratio entretien lourd / SUB est calculé en divisant le coût de l'entretien lourd par la surface utile brute (SUB). Son évolution traduit les fortes variations des crédits consacrés à l'entretien du propriétaire. Compte tenu du vieillissement naturel du parc domaniaux et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Afin de réduire le ratio SUN / poste de travail, et se rapprocher de l'objectif cible de 12 m² de SUN par poste de travail (circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État), le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance met en œuvre une démarche de densification des espaces de bureaux.

De 15,5 m² en 2008 puis 13,2 en 2017, le ratio SUN par poste de travail s'élève à 12,4 m² en 2018. Le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023 définit une stratégie renouvelée s'inscrivant dans la trajectoire de densification des espaces. Néanmoins, le dépassement du résultat atteint en 2018, d'ores et déjà proche de l'objectif cible, nécessite la réalisation préalable d'opérations immobilières particulièrement complexes, qui ne permettent pas, dans l'immédiat, de prévoir une nouvelle baisse du ratio Sun / Poste de travail.

Par ailleurs, les dépenses d'entretien courant, de maintenance préventive et les travaux d'aménagement légers devraient se maintenir au même niveau dans un contexte de vieillissement naturel du parc domaniaux et d'investissements à réaliser pour améliorer sa sécurité et sa performance énergétique.

Enfin, les dépenses d'entretien lourd, imputées sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », ne devraient pas diminuer.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 417 078	17 705 853	3 065 417	0	0	185 188 348	2 280 000
05 – Prestations d'appui et support	198 253 904	146 672 001	6 500 000	296 000	0	351 721 905	2 700 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 973 758	56 059 958	43 475 840	0	0	183 509 556	0
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	11 402 038	12 807 562	20 000 000	115 000	0	44 324 600	0
09 – Action sociale ministérielle	59 307 078	120 018 900	1 800 000	0	330 000	181 455 978	400 000
Total	517 353 856	353 264 274	74 841 257	411 000	330 000	946 200 387	5 380 000

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 417 078	18 722 479	3 039 600	0	0	186 179 157	2 280 000
05 – Prestations d'appui et support	198 253 904	141 517 385	6 500 000	296 000	0	346 567 289	2 700 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 973 758	62 976 102	36 979 022	0	0	183 928 882	0
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	11 402 038	12 807 562	20 000 000	115 000	0	44 324 600	0
09 – Action sociale ministérielle	59 307 078	120 018 900	1 800 000	0	330 000	181 455 978	400 000
Total	517 353 856	356 042 428	68 318 622	411 000	330 000	942 455 906	5 380 000

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 140 785	19 828 899	4 505 103	0	0	188 474 787	340 000
05 – Prestations d'appui et support	203 546 824	109 150 105	12 980 249	342 837	0	326 020 015	2 200 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 109 471	53 468 717	41 843 411	0	0	178 421 599	150 000
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	6 884 794	12 383 709	29 756 609	114 067	0	49 139 179	2 000 000
09 – Action sociale ministérielle	59 596 554	125 836 181	1 785 397	0	327 323	187 545 455	400 000
Total	517 278 428	320 667 611	90 870 769	456 904	327 323	929 601 035	5 090 000

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 140 785	17 670 036	4 151 986	0	0	185 962 807	340 000
05 – Prestations d'appui et support	203 546 824	138 888 508	3 174 806	319 465	0	345 929 603	2 200 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 109 471	58 766 209	37 118 078	0	0	178 993 758	150 000
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	6 884 794	12 383 709	29 756 609	114 067	0	49 139 179	2 000 000
09 – Action sociale ministérielle	59 596 554	125 836 181	1 785 397	0	327 323	187 545 455	400 000
Total	517 278 428	353 544 643	75 986 876	433 532	327 323	947 570 802	5 090 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	517 278 428	517 353 856	0	517 278 428	517 353 856	0
Rémunérations d'activité	303 880 615	310 045 574	0	303 880 615	310 045 574	0
Cotisations et contributions sociales	205 317 911	199 802 217	0	205 317 911	199 802 217	0
Prestations sociales et allocations diverses	8 079 902	7 506 065	0	8 079 902	7 506 065	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	320 667 611	353 264 274	5 380 000	353 544 643	356 042 428	5 380 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	320 667 611	353 264 274	5 380 000	353 544 643	356 042 428	5 380 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	90 870 769	74 841 257	0	75 986 876	68 318 622	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	90 870 769	74 841 257	0	75 986 876	68 318 622	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	456 904	411 000	0	433 532	411 000	0
Transferts aux autres collectivités	456 904	411 000	0	433 532	411 000	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	327 323	330 000	0	327 323	330 000	0
Prêts et avances	327 323	330 000	0	327 323	330 000	0
Total	929 601 035	946 200 387	5 380 000	947 570 802	942 455 906	5 380 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 417 078	20 771 270	185 188 348	164 417 078	21 762 079	186 179 157
05 – Prestations d'appui et support	198 253 904	153 468 001	351 721 905	198 253 904	148 313 385	346 567 289
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 973 758	99 535 798	183 509 556	83 973 758	99 955 124	183 928 882
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	11 402 038	32 922 562	44 324 600	11 402 038	32 922 562	44 324 600
09 – Action sociale ministérielle	59 307 078	122 148 900	181 455 978	59 307 078	122 148 900	181 455 978
Total	517 353 856	428 846 531	946 200 387	517 353 856	425 102 050	942 455 906

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+689 061	+23 367	+712 428	+174 785	+174 785	+887 213	+887 213
Activité "médailles du tourisme"	134 ►	+55 720	+23 367	+79 087			+79 087	+79 087
Renforcement de l'ANJ dans le cadre de ses nouvelles missions	310 ►	+63 229		+63 229			+63 229	+63 229
Renforcement de l'ANJ dans le cadre de ses nouvelles missions	124 ►	+126 458		+126 458			+126 458	+126 458
Renforcement de l'ANJ dans le cadre de ses nouvelles missions	215 ►	+63 229		+63 229			+63 229	+63 229
Renforcement des moyens de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCC)	215 ►	+300 425		+300 425			+300 425	+300 425
transfert DITP / DINUM	129 ►	+80 000		+80 000	+174 785	+174 785	+254 785	+254 785
Transferts sortants		-932 122	-238 861	-1 170 983	-2 455 000	-2 455 000	-3 625 983	-3 625 983
Pilotage des centres de gestion financière (CGF) - Bloc 3	► 156	-136 152	-56 021	-192 173	-5 000	-5 000	-197 173	-197 173
Transfert DGF Etude et métier pour CGE	► 134				-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
Constitution de la mission SNU	► 163	-135 756	-100 840	-236 596			-236 596	-236 596
Transfert des missions de la Commission de déontologie à la HATVP	► 308	-248 000	-82 000	-330 000			-330 000	-330 000

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
RIE soclage du transfert en gestion 2020	► 129	-84 607		-84 607			-84 607	-84 607
Montée en puissance du RIE 2021	► 129	-84 607		-84 607			-84 607	-84 607
Transfert d'ETP au profit de la DINUM dans le cadre de la lettre plafond du 26 juillet 2019	► 129	-243 000		-243 000			-243 000	-243 000
Transfert vers la DGFIP de la gestion du bâtiment du CPS de Noisiel	► 156				-2 400 000	-2 400 000	-2 400 000	-2 400 000

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+11	
Activité "médailles du tourisme"	134 ►	+1	
Renforcement de l'ANJ dans le cadre de ses nouvelles missions	310 ►	+1	
Renforcement de l'ANJ dans le cadre de ses nouvelles missions	124 ►	+2	
Renforcement de l'ANJ dans le cadre de ses nouvelles missions	215 ►	+1	
Renforcement des moyens de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCC)	215 ►	+5	
transfert DITP / DINUM	129 ►	+1	
Transferts sortants		-13	
Pilotage des centres de gestion financière (CGF) - Bloc 3	► 156	-2	
Constitution de la mission SNU	► 163	-2	
Transfert des missions de la Commission de déontologie à la HATVP	► 308	-4	
RIE soclage du transfert en gestion 2020	► 129	-1	
Montée en puissance du RIE 2021	► 129	-1	
Transfert d'ETP au profit de la DINUM dans le cadre de la lettre plafond du 26 juillet 2019	► 129	-3	

Les transferts de crédits de **titre 2** correspondent aux transferts d'emplois mentionnés dans le tableau des transferts de la partie « Emplois rémunérés par le programme ».

Les transferts de crédits **hors titre 2** correspondent aux transferts suivants :

- Transfert entrant en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » la cotisation annuelle de la France au "Partenariat pour un Gouvernement ouvert" (0,17 M€) ;
- Transfert sortant à destination du programme 156 « « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » correspondant au transfert vers la DGFIP de la gestion du bâtiment du CPS de Noisiel (2,4 M€) ;
- Transfert sortant à destination du programme 156 « « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » correspondant au pilotage des centres de gestion financière (CGF) - Bloc 3 (0,005 M€) ;
- Transfert sortant à destination du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » correspondant au transfert DGF Etude et métier pour CGE (0,05 M€).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021	dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A+	848	0	0	-21	+15	+13	+2	842
Catégorie A	2 133	0	-3	-19	+66	+31	+35	2 177
Catégorie B	1 596	0	+1	+2	-69	-19	-50	1 530
Catégorie C	760	0	0	+38	-60	-38	-22	738
Total	5 337	0	-2	0	-48	-13	-35	5 287

Pour 2021, le plafond d'emplois du programme s'élève à 5 287 ETPT, dont 15,9 % de catégorie A+, 41,2 % de catégorie A, 28,9% de catégorie B et 14 % de catégorie C.

La catégorie B est en diminution entre 2020 et 2021 au profit de la catégorie A. Cette évolution s'explique par le renforcement de la Commission interministérielle de coordination des contrôles - Autorité d'audit des fonds européens en France (CICC), de la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les Fonds européens agricoles (CCCOP), de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) et la montée en puissance de TRACFIN pour lesquelles les missions sont principalement exercées par des agents de catégories A.

Les corrections techniques en ETPT correspondent principalement aux promotions intercatégorielles.

Le plafond d'emplois a été construit sur les hypothèses suivantes :

- la suppression de -35 ETPT correspondant, compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, à -55 suppressions en ETP au titre de 2021 ;
- l'extension année pleine du schéma d'emplois 2020 (-60 ETP) s'établit en prévision à -13 ETPT ;
- un solde des transferts de -2 ETPT résultant des mouvements suivants :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Transferts entrants	0	10	1	0	11
En provenance du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance pour le transfert de l'activité "Médailles du tourisme"			1		1
En provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » du ministère de la Justice pour le renforcement de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) dans le cadre de ses nouvelles missions		1			1
En provenance du programme programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » des Services du Premier ministre pour le transfert du suivi du Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO) de la DINUM vers la DITP		1			1
En provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » du Ministère des solidarités et de la Santé pour le renforcement de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) dans le cadre de ses nouvelles missions		2			2
En provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour le renforcement de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) dans le cadre de ses nouvelles missions		1			1
En provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour le renforcement des moyens de la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les Fonds européens agricoles (CCCOP)		5			5
Transferts sortants	0	-13	0	0	-13
A destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance pour le pilotage des centres de gestion financière (CGF) - Bloc 3		-2			-2
A destination du programme 163 « Jeunesse et vie associative » du ministère Éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour la constitution de la mission de préfiguration du Service national universel (SNU)		-2			-2
A destination du programme 308 « Protection des droits et libertés » des Services du Premier ministre		-4			-4

pour le transfert des missions de la Commission de déontologie à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)					
A destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » des Services du Premier ministre pour le Réseau interministériel de l'État (RIE) - soclage transfert en gestion 2020		-1			-1
A destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » des Services du Premier ministre pour la montée en puissance du Réseau interministériel de l'État (RIE)		-1			-1
A destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » des Services du Premier ministre pour le transfert d'ETPT au profit de la DINUM dans le cadre de la lettre plafond du 26 juillet 2019		-3			-3
TOTAL	0	-3	1	0	-2

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	147	32	5,84	160	72	6,25	+13
Catégorie A	302	65	6,51	385	249	6,83	+83
Catégorie B	227	96	6,08	144	70	6,25	-83
Catégorie C	216	41	7,73	148	118	7,08	-68
Total	892	234	6,59	837	509	6,66	-55

Le schéma d'emplois se traduit par une baisse de -55 ETP.

Pour l'année 2021, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

Hypothèses de sorties

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	32	65	96	41	234
Autres départs définitifs	30	97	36	130	293
Autres départs	85	140	95	45	365
Total des sorties	147	302	227	216	892

Toutes catégories confondues, 892 départs sont prévus, dont 234 au titre des départs à la retraite et 293 au titre des autres départs définitifs. Ceux-ci correspondent aux radiations, décès, démissions, licenciements ainsi qu'aux fins de contrat.

Les 365 autres départs sont des départs en détachement d'agents du ministère ou affectations sortantes vers une autre administration, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité.

Les dates moyennes de sorties sont estimées comme intervenant au mois de mai pour les agents de la catégorie A+, au mois de juin pour les agents des catégories A et B, et au mois de juillet pour les agents de la catégorie C.

Hypothèses d'entrées

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
----------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Primo-recrutements	72	249	70	118	509
Autres entrées	88	136	74	30	328
Total des entrées	160	385	144	148	837

Toutes catégories confondues, 837 entrées sont prévues, dont 509 primo-recrutements par voie de concours, d'examen ou de contrat de plus d'un an.

Les autres entrées prévues, au nombre de 328, sont constituées de détachements ou affectations entrantes en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité.

Les dates moyennes d'entrées sont estimées comme intervenant au mois de juin pour les agents des catégories A+, A et B, et au mois de juillet pour les agents de la catégorie C.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2020	PLF 2021	(en ETPT)		
			dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	4 226	4 180	-6	0	0
Services régionaux	0	0	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	0	0	0	0	0
Services départementaux	0	0	0	0	0
Autres	1 111	1 107	4	0	0
Total	5 337	5 287	-2	0	0

La ligne « Autres » porte principalement sur les effectifs :

- des services à compétence nationale rattachés au programme (ETPT LFI 2020) :
 - le SCL (Service commun des laboratoires) 393 ETPT ;
 - TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) 163 ETPT ;
 - l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique) 153 ETPT ;
 - l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) 140 ETPT ;
 - le CISIRH (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines) 126 ETPT ;
 - l'AFA (Agence française anti-corruption) 56 ETPT ;
- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : ANJ (Autorité nationale des jeux) 54 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
02 Expertise, audit, évaluation et contrôle	1 600
05 Prestations d'appui et support	1 974
07 Pilotage des finances publiques et projets interministériels	879

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
08 Accompagnement du changement de l'action publique	124
09 Action sociale ministérielle	710
Total	5 287

Le programme comprend 5 287 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 30,3% de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 37,3% de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 16,6% de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 2,4% de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 09 correspondent à 13,4% de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 70

Le recensement correspond au nombre d'apprentis relevant du T2 du ministère pour le programme donné au titre du recrutement pour l'année scolaire 2020-2021.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont présentés dans la partie « Objectifs et indicateurs de performance » de ce PAP (indicateur 3.3).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Rémunération d'activité	303 880 615	310 045 574
Cotisations et contributions sociales	205 317 911	199 802 217
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	150 093 083	146 061 908
– Civils (y.c. ATI)	110 338 117	106 760 347
– Militaires	900 000	861 217
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	38 854 966	38 440 344
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE	60 000	50 000
Autres cotisations	55 164 828	53 690 309
Prestations sociales et allocations diverses	8 079 902	7 506 065
Total en titre 2	517 278 428	517 353 856
Total en titre 2 hors CAS Pensions	367 185 345	371 291 948
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Il est prévu le versement de 1,6 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) à 90 bénéficiaires.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2020 retraitée	359,29
Prévision Exécution 2020 hors CAS Pensions	366,54
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020–2021	-0,24
Débasage de dépenses au profil atypique :	-7,01
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-1,80
– Mesures de restructurations	-0,20
– Autres	-4,99
Impact du schéma d'emplois	-0,32
EAP schéma d'emplois 2020	-0,32
Schéma d'emplois 2021	0,01
Mesures catégorielles	0,52
Mesures générales	0,05
Rebasage de la GIPA	0,05
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	3,76
GVT positif	6,83
GVT négatif	-3,07
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	7,87
Indemnisation des jours de CET	2,00
Mesures de restructurations	0,17
Autres	5,70
Autres variations des dépenses de personnel	0,12
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,12
Autres	0,00
Total	371,29

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » à hauteur de -5,0 M€ comprend :

- -3,4 M€ de rappels sur exercice antérieur ;
- -1,1 M€ d'indemnités pour rupture conventionnelle ;
- -0,3 M€ d'indemnités au titre de la prime COVID ;
- -0,2 M€ correspondant au passage des personnels relevant des corps DGFIP au RIFSEEP.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » à hauteur de 5,7 M€ se compose de :

- 4,2 M€ de rappels sur exercice antérieur ;
- 1,0 M€ d'indemnités pour rupture conventionnelle ;
- 0,5 M€ au titre des autres impacts de la loi de transformation de la Fonction publique.

Par ailleurs, il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de « garantie du pouvoir d'achat » (décret n°2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,1 M€ au bénéfice de 150 agents.

Un glissement vieillesse technicité (GVT) négatif de -3,1 M€, hors pension, est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants (-0,83 % de la masse salariale hors pension).

Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors pension, des agents présents a été provisionnée à hauteur de 6,8 M€, soit 1,8 % de la masse salariale.

Le GVT solde ressort ainsi à 3,8 M€, soit 1 % de la masse salariale hors CAS.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	104 879	118 334	108 887	90 503	101 594	97 072
Catégorie A	58 761	67 473	62 345	48 632	57 517	52 412
Catégorie B	41 757	47 727	45 753	34 712	41 899	39 468
Catégorie C	29 182	40 727	31 206	22 826	35 742	25 091

Les tableaux ci-dessus font état des estimations des coûts moyens d'entrées et de sorties et des coûts moyens globaux en année pleine. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

L'évolution des coûts comparée au PLF 2020 s'explique par la mise en cohérence de ces coûts avec les données constatées du RAP 2019.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						524 500	524 500
Report en 2021 de la mise en oeuvre du protocole PPCR prévue initialement en 2020		A+, A et C		01-2021	12	524 500	524 500
Total						524 500	524 500

L'enveloppe de 0,52 M€ permet de poursuivre la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (protocole PPCR).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie "justification par action" de ce PAP (action 9).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale	Services déconcentrés	Total			
Surface	1	SUB du parc	m ²	413 995	Sans objet	413 995			
	2	SUN du parc	m ²	206 508	Sans objet	206 508			
	3	SUB du parc domanial	m ²	366 459	Sans objet	366 459			
Occupation	4	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	12,4	Sans objet	12,4			
	5	Coût de l'entretien courant	€	16 823 332	Sans objet	16 823 332			
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	40,6	Sans objet	40,6			
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	17 100 000	AE	Sans objet	AE	17 100 000
				CP	11 703 720	CP	Sans objet	CP	11 703 720
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	46,6	AE	Sans objet	AE	46,6
				CP	31,9	CP	Sans objet	CP	31,9

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance - dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023.

(1-2) Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

(5) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre principalement l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant ainsi que le matériel technique et les travaux courants, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

(7) L'entretien lourd est de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées sur le programme 723 «Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ».

(8) Le périmètre du ratio entretien lourd / SUB s'applique au parc domanial *stricto sensu*, et diffère de celui retenu pour l'indicateur immobilier du volet performance de ce programme, qui s'applique à l'ensemble du parc.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

DSN

Le projet de construction du Concentrateur-Traducteur de la Déclaration Sociale Nominative (CTDSN) pour la Fonction Publique d'État, piloté par le CISIRH depuis 2017, participe à la politique de simplification et d'allègement des formalités des entreprises et des administrations. Il s'agit d'un dispositif déclaratif unique et entièrement dématérialisé, développé par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS). Les trois versants de la Fonction Publique se conformeront au mode « DSN » au plus tard en janvier 2022.

Pour la fonction publique d'Etat, les travaux ont démarré en octobre 2017 par la construction d'un « démonstrateur » par le CISIRH dont le fonctionnement régulier et conforme aux attendus du projet a été validé par toutes les parties prenantes dès l'été 2018. Depuis janvier 2020, le CISIRH transmet également tous les mois le déclaratif correspondant aux 11.500 agents du ministère de la Culture.

A l'été 2020, le GIP-MDS a fait savoir au CISIRH, à la DGAFP, en sa qualité de responsable du projet pour les trois versants de la Fonction publique (Etat, Territoriale et Hospitalière) et à la DGFIP, en sa qualité de tiers déclarant pour l'Etat employeur, qu'il rencontrait des difficultés techniques d'exploitation des fichiers transmis du fait de leur volumétrie. Cette contrainte va conduire à restreindre le périmètre du déploiement initialement prévu au 1^{er} janvier 2021 et à reporter davantage de déclarations au format DSN au 1^{er} janvier 2022. Des travaux complémentaires doivent donc être conduits en 2021 pour sécuriser la trajectoire et respecter l'échéance du 1er janvier 2022.

Ce projet répond à la mise en œuvre d'une nouvelle norme législative. Une fois réalisée, l'application exploitée et maintenu par le CISIRH sera mise à disposition de la DGFIP qui restera le tiers déclarant compétent pour les agents de l'Etat qu'elle rémunère.

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 218
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Prévision		2021 Prévision		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,66	2,87	1,66	2,75	3,50	4,10	3,84	3,92	2,34	3,36	17,00	17,00
Titre 2	0,90	0,90	0,50	0,50	0,90	0,90	1,10	1,10	1,50	1,50	4,90	4,90
Total	6,56	3,77	2,16	3,25	4,40	5,00	4,94	5,02	3,84	4,86	21,90	21,90

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	21,50	21,90	+1,86
Durée totale en mois	70	70	0,00

Les gains associés à ce projet ne peuvent être évalués à ce stade.

REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES

Ce projet pluriannuel vise, au fur et à mesure de l'obsolescence des centres informatiques du ministère, à leur rénovation et leur regroupement dans 4 centres ministériels cibles, modernisés, ce qui permet d'optimiser les coûts d'hébergement (immobilier, électricité, climatisation, sécurité / gardiennage). Ces centres ont également une vocation interministérielle affirmée.

L'objectif est de regrouper d'ici 2025 les 45 centres inventoriés sur le périmètre ministériel. La dernière opération programmée est la rénovation et l'extension du *datacentre* de la DGDDI à Toulouse (DNSCE). Les éléments présentés ci-dessous correspondent aux investissements à réaliser grâce à co-financement de la DGDDI, et du secrétariat général du MEFR, et du FTAP (fonds de transformation pour l'action publique) obtenu en 2020.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Prévision		2021 Prévision		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,60	0,60	0,00	0,00	0,50	0,50	8,35	8,35	8,55	8,55	18,00	18,00
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,60	0,60	0,00	0,00	0,50	0,50	8,35	8,35	8,55	8,55	18,00	18,00

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,50	18,00	+24,14
Durée totale en mois	120	120	0,00

Les efforts de concentration des centres d'hébergement engagés au MEFR depuis 2013 ont produit des résultats très positifs en réduisant à ce stade de 45 à 27 les sites d'exploitation opérationnels.

En particulier, le centre totalement rénové et agrandi d'OSNY dans le cadre du PIA, complètement saturé fin 2018, a démontré l'intérêt économique de concentrer l'hébergement d'une partie de la production informatique d'autres départements ministériels (Justice, Culture et Education Nationale, Cour des Comptes) en plus de toutes les directions

MEFR hors DGFIP. Ces résultats ont conduit le Secrétariat général du ministère, en coordination avec la DGDDI, à proposer de répliquer une opération similaire de rénovation et d'extension du 4^e *datacentre* cible situé à Toulouse.

Ce projet, outre une attention toute particulière aux impératifs écologiques (cohérente avec la démarche *Bercy Vert*) permet de répondre, à l'ensemble des besoins d'hébergements (hors DGFIP) non satisfaits du ministère, d'ici 2025. Il permet également de réduire sensiblement les risques actuels associés à l'exploitation de datacentres en zone inondable de la Seine. Il réduira les coûts de la location de baies pour les directions de Bercy louant des infrastructures (DGT, INSEE...), et augmentera la résilience globale des 4 datacentre cibles de Bercy en étant localisés hors IDF. Il offrira un hébergement pour d'autres ministères qui ont déjà manifesté leur intérêt.

Ce projet est co-financé à parts égales entre le programme 218 et le programme 302 de la DGDDI pour le solde non financé par le FTAP 2020 (8 M€).

RENOIRH

Pour maintenir la qualité de l'offre de services interministérielle mise en place autour du SIRH RenoIRH, des moyens complémentaires sont alloués au CISIRH afin de délivrer des services supplémentaires, comme le doublement des paliers d'évolution, afin de mieux répondre et plus rapidement aux attentes des ministères et des établissements publics dont les besoins sont parfois différents. Il est prévu de passer de 2 à 4 paliers d'évolution par an pour garantir la qualité de service du CISIRH aux partenaires historiques tout en faisant bénéficier les nouveaux utilisateurs d'un service amélioré.

Par ailleurs, un SI décisionnel s'appuie sur RenoIRH pour permettre aux ministères utilisateurs de bénéficier d'un outil de pilotage de leurs effectifs et de leur masse salariale tout en produisant de manière automatisée l'essentiel des bilans sociaux. Une évolution vers la simulation d'évolution de la masse salariale est en cours avec la direction du budget et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ce travail vise à préparer, de la manière la plus automatisée possible, les documents budgétaires que chaque employeur doit présenter à son contrôle budgétaire et comptable ministériel et à la direction du budget. Ce décisionnel sera également utilisable par le MENJS pour ses populations d'agents non enseignants, prochainement gérées dans RenoIRH.

Enfin, la dématérialisation du compte-rendu d'évaluation professionnelle des agents de l'État se poursuit. En 2020, plus de 120 000 agents ont été évalués dans cette application et d'ici 2025 ce sont plus de 800 000 agents (magistrats pour le ministère de la justice, personnels non enseignants du MENJS...) qui seront amenés à être évalués grâce à l'application Estève. Aujourd'hui, le CISIRH propose cette application en complément et à part du SIRH, mais d'ici 2023, et à la demande notamment de Météo-France, les informations évoquées lors de l'entretien professionnel pourront être directement stockées dans le dossier de l'agent au sein du SIRH RenoIRH. Cela permettra aux partenaires de disposer d'une vision complète du dossier d'un agent au sein d'un même outil : carrière, pré-liquidation de la paye incluant les primes et indemnités, formation, compétences, parcours professionnel, mobilité, évaluation.

Parce qu'il propose une offre de services de plus en plus complète à ses partenaires (nombre d'applications RH mutualisées en augmentation constante) et que le nombre de ceux-ci augmentent, le CISIRH doit également mettre à niveau ses infrastructures, y compris en matière de sécurité des systèmes d'information (SSI), d'autant plus que les applications sont également de plus en plus nombreuses à être ouvertes sur Internet.

En modifiant fondamentalement la cartographie des SIRH de l'Etat, ces nouveaux projets de mutualisation sont, en tout état de cause, bénéfiques pour les finances publiques. Ils permettent une baisse des dépenses de l'Etat en matière de systèmes d'information dédiés à la gestion de ses ressources humaines chez chaque partenaire utilisateur des solutions proposées par le CISIRH.

Année de lancement du projet	2011
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Prévision		2021 Prévision		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	22,73	22,73	7,50	7,90	4,30	4,25	5,10	4,90	20,00	19,85	59,63	59,63
Titre 2	3,80	3,80	1,30	1,30	1,10	1,10	1,10	1,10	4,40	4,40	11,70	11,70
Total	26,53	26,53	8,80	9,20	5,40	5,35	6,20	6,00	24,40	24,25	71,33	71,33

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	41,60	71,33	+71,47
Durée totale en mois	96	120	+25,00

Au moment du lancement du projet RenoIRH en 2015, les coûts et les délais de réalisation étaient prévus pour assurer une mise en production auprès seulement de trois ministères (ministère de la Culture, ministère des Affaires sociales et services du Premier ministre) et sur les seules fonctionnalités de gestion administrative des dossiers agents.

Les mises en production ayant réussi, dans les délais prévus et avec les moyens alloués, ces trois ministères ont demandé à bénéficier d'un complément de fonctionnalités pour leur SIRH avec la combinaison de la gestion administrative et de la pré-liquidation de la paye. Depuis ce sont plus d'une dizaine de nouveaux partenaires, ministères, institutions et établissements publics qui ont intégré le SIRH Interministériel. Ces éléments expliquent la nécessité d'avoir réajusté sur la période 2017-2020 les moyens financiers mis à la disposition du CISIRH pour répondre à ces nouveaux enjeux.

A partir de 2021, l'augmentation des partenaires, quatorze établissements publics, notamment ceux du ministère de Armées et surtout l'arrivée des personnels non enseignants du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, vont amener un doublement des dossiers agents gérés dans RenoIRH, passant de 200 000 à 400 000 à la fin du déploiement du MENJS en 2025. Le budget alloué en 2021, complété par des mesures nouvelles, va permettre au CISIRH de répondre aux demandes des partenaires et aux enjeux fixés dans le cadre de la feuille de route RH AP 2022.

Les gains qui découlent du déploiement de RenoIRH sont attendus dans chacun des ministères partenaires. Pour le ministère chargé des affaires sociales et le ministère de la transition écologique, le transfert de leur gestion de personnel dans RenoIRH constitue un projet distinct figurant dans le tableau de bord des projets sensibles pour le Gouvernement et fait l'objet d'une présentation dans les PAP correspondants (mission « Travail et emploi » pour les affaires sociales et mission « Écologie, développement et mobilité durables » pour le ministère de la transition écologique). Quant à la bascule du ministère de l'Agriculture dans RenoIRH, elle figure dans les grands projets informatiques identifiés par la DINUM.

Les gains sont liés d'une part à la réorganisation des services RH induite par la mise en place de RenoIRH. En effet, le déploiement de l'outil s'accompagne de préconisations organisationnelles encourageant le regroupement de la gestion administrative (GA) et de la gestion de la pré-liquidation de la paye autour de gestionnaires ayant la double compétence GA-Paye. Ce regroupement améliore la qualité des données, la synchronisation des décisions GA et de

leurs conséquences en paye et donc une meilleure qualité du service rendu aux agents ainsi qu'une meilleure fiabilité de la paye. L'efficacité des équipes ressources humaines des partenaires s'améliore.

SERVICE A COMPETENCE NATIONALE TRACFIN – SIRANO

Le projet SIRANO concerne la rénovation du système d'information décisionnel de TRACFIN, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations entrantes et la multiplication des catégories et des sources d'information, il vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont TRACFIN dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Année de lancement du projet	2014
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Lutte contre la fraude

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Prévision		2021 Prévision		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,70	8,70	0,50	0,50	1,50	0,90	0,70	0,95	0,65	1,00	12,05	12,05
Titre 2	1,90	1,90	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	3,10	3,10
Total	10,60	10,60	0,80	0,80	1,80	1,20	1,00	1,25	0,95	1,30	15,15	15,15

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,95	15,15	+69,24
Durée totale en mois	36	97	+169,44

L'allongement du projet et l'augmentation de son coût résultent de difficultés techniques d'intégration des différentes « briques » du nouveau Système d'Information (SI), de la complexité plus forte que prévue à reprendre les données du SI existant, et de plusieurs résultats de prototypage non concluants ayant entraîné des délais de réalisation supplémentaires.

Ces difficultés ont conduit à une réorientation stratégique du projet en avril 2019, qui donne ses premiers résultats depuis le printemps 2020.

Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations reçues par TRACFIN, le projet SIRANO vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont la cellule de renseignement financier dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Plus précisément, le projet SIRANO permettra :

- une amélioration des fonctionnalités et de l'ergonomie de la principale application métier de TRACFIN (STARTRAC),
- une réécriture de cette application sur un socle technologique plus récent et donc plus pérenne,

- une mise en qualité des données métier contenues dans la base de données de STARTRAC (suppression des doublons de personnes etc.),
- des fonctionnalités de priorisation intelligente du flux de déclarations de soupçons entrantes ;
- des fonctionnalités de détection automatique de phénomènes d'intérêt dans le corpus des déclarations de soupçon reçues par TRACFIN.

TNCP

PRESENTATION DU PROJET

Ce projet, porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des achats de l'Etat (DAE) et l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'Etat) a pour objectif de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment celle des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques permettant une dématérialisation de bout en bout de la chaîne de la commande publique et en exploitant les données des marchés.

Les premiers bénéficiaires en seront les utilisateurs de la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) et ceux de profils d'acheteurs mutualisés.

Le projet, dont le budget est de 16,105 M€, se déroulera sur la période 2020-2022.

A terme, il devrait permettre de rendre interopérables les profils d'acheteur avec les autres systèmes d'information (SI) de la chaîne de la commande publique (ex : gestion financière, contrôles, archivage) et de développer une nouvelle économie des marchés publics, devenue entièrement numérique, capitalisant sur la donnée, plus sûre et plus performante en matière d'achats. Ses objectifs sont plus précisément :

- d'accélérer le processus de la complète dématérialisation des marchés publics,
- de générer des économies de fonctionnement importantes, pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques,
- de favoriser la professionnalisation de la fonction Achats,
- de permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'open data.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Prévision		2021 Prévision		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,75	0,71	1,26	1,27	1,16	1,19	3,17	3,17
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,83	1,83	1,04	1,04	0,89	0,89	3,76	3,76
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	2,58	2,54	2,30	2,31	2,05	2,08	6,93	6,93

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	6,93	6,93	0,00
Durée totale en mois	36	36	0,00

GAINS ASSOCIES AU PROJET

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une gestion des marchés simplifiée et plus efficace à travers la dématérialisation complète du processus de la passation (suppression des ressaisies, diminution de la charge administrative, réduction des délais de passation).
 - une plus grande concurrence des opérateurs économiques et donc des prix plus bas à qualité égale.
 - une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés).
- une mutualisation des développements des outils et services (interopérabilité).

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
300 442 334	0	428 507 809	459 362 795	266 872 296

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
266 872 296	60 582 499 0	61 000 000	56 000 000	89 289 794
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
428 846 531 5 380 000	364 519 551 5 380 000	30 019 257	21 442 327	12 865 396
Totaux	430 482 050	91 019 257	77 442 327	102 155 190

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
85,19 %	6,91 %	4,94 %	2,96 %

Le montant des engagements non couverts par des paiements à fin 2020 devrait s'établir à 266,87 M€, en baisse par rapport aux engagements non couverts à fin 2019, du fait notamment d'une baisse prévisible des restes à payer sur les dépenses immobilières et informatiques.

Ce montant tient compte :

- des baux pluriannuels;
- des marchés pluriannuels conclus notamment dans les domaines immobiliers et logistiques;
- des engagements restant à couvrir principalement liés aux calendriers des projets informatiques (AIFE, Informatique des services centraux et CISIRH) à la DITP et au service commun des laboratoires.

Les engagements non couverts à fin 2020 relèvent à près de 60% de dépenses immobilières et logistiques et près de 30% de dépenses informatiques.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 19,6 %**02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	164 417 078	20 771 270	185 188 348	2 280 000
Crédits de paiement	164 417 078	21 762 079	186 179 157	2 280 000

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	437
Catégorie A	657
Catégorie B	350
Catégorie C	156
Total	1 600

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	164 417 078	164 417 078
Rémunérations d'activité	106 643 123	106 643 123
Cotisations et contributions sociales	55 774 517	55 774 517
Prestations sociales et allocations diverses	1 999 438	1 999 438
Dépenses de fonctionnement	17 705 853	18 722 479
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 705 853	18 722 479
Dépenses d'investissement	3 065 417	3 039 600
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 065 417	3 039 600
Total	185 188 348	186 179 157

L'action n° 02 a pour finalité de contribuer à une gestion rigoureuse et efficace du secteur public et de l'utilisation des ressources publiques, au moyen d'audits, d'avis et de contrôles destinés à éclairer les décideurs publics. Elle porte également les moyens de structures de régulation, d'expertise et de contrôle, de prévention et de lutte contre certaines formes de fraude financière.

Cette action est mise en œuvre par l'inspection générale des finances (IGF), le service du contrôle général économique et financier (CGEFI), la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les Fonds européens agricoles (CCCOP), le conseil de normalisation des comptes publics (CnoCP), l'autorité nationale des jeux (ANJ) et l'observatoire des jeux. Elle intègre également les moyens de TRACFIN et de la direction des affaires juridiques, ainsi que du service commun des laboratoires (SCL) et de l'agence française anticorruption (AFA) .

Est également retracé sur cette action le remboursement des agents mis à disposition des organismes extérieurs à l'administration, dont l'activité relève du programme.

L'action 02 bénéficie d'attributions de produits au titre de la rémunération de prestations fournies par les laboratoires de l'Etat au profit d'acteurs privés ou d'autres administrations.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DEPENSES SPECIFIQUES LIEES AUX ACTIVITES DES CORPS ET INSTANCES DE CONTRÔLE : 0,4 M€ EN AE ET EN CP**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	396 533	396 572

Ces crédits recouvrent les dépenses de fonctionnement de l'inspection générale des finances et du contrôle général économique et financier.

Les crédits alloués à l'**inspection générale des finances** concernent les déplacements effectués dans le cadre des missions conduites par l'inspection, ainsi que des dépenses de formation, de documentation, d'abonnement et d'accès aux bases de données. Ils peuvent couvrir également des dépenses de modernisation du service (informatique, coaching, communication, etc.).

Les crédits alloués au **contrôle général économique et financier (CGefi)** lui permettent d'assurer ses missions, notamment le contrôle de plus de 400 entreprises et organismes publics dans lesquels l'État possède des intérêts (entreprises, établissements publics, GIP...) ou qui ont la qualité d'opérateurs de politiques publiques, relevant de secteurs souvent à forts enjeux.

Les compétences du CGefi en matière d'audit et de conseil en font également un service de référence tant pour la maîtrise des risques que pour la modernisation de l'action publique et l'évaluation des politiques publiques.

Pour renforcer sa performance dans ses différents domaines d'intervention, la mission des audits du CGefi a souhaité bénéficier d'un accompagnement dans l'audit de l'environnement numérique.

L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION: 0,25 M€ EN AE ET EN CP**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	250 000	250 000

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique a confié notamment pour mission à l'AFA le soin de contrôler la qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre au sein des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

Les 250 000 € alloués à l'Agence française anticorruption (AFA) au titre du PLF 2021 sont destinés à couvrir les dépenses d'expertise diligentées par l'AFA, la loi prévoyant expressément la possibilité pour l'Agence de recourir à des experts et personnes ou autorités qualifiées pour mener à bien ses missions de conseil et de contrôle.

L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX (ANJ) : 2,48 M€ EN AE ET 3,95 M€ EN CP**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 483 642	3 949 642

Créée par la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) et l'ordonnance du 2 octobre 2019, l'Autorité nationale des jeux (ANJ) s'est substituée en juin 2020 à l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL). Les missions qui lui sont confiées concernent l'intégralité du secteur des jeux d'argent et de hasard (l'ANJ régule désormais près de 80% du marché des jeux d'argent contre 11% auparavant), avec l'appui du ministère de l'Intérieur s'agissant des casinos terrestres :

- la prévention du jeu excessif ou pathologique et la protection des mineurs ;
- l'intégrité, la fiabilité et la transparence des opérations de jeux ;
- la prévention des activités frauduleuses ou criminelles ainsi que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- le développement équilibré et équitable entre les différentes filières de jeu ;
- la lutte contre l'offre illégale de jeux.

L'ANJ se voit également confier la gestion des fichiers des interdits de jeux, actuellement assurée par le Ministère de l'Intérieur. L'extension de son périmètre d'intervention et de ses missions de régulation ainsi que le contexte exceptionnel de crise sanitaire en 2020 qui a décalé le calendrier de mise en œuvre des projets de l'autorité expliquent l'évolution des crédits qui lui seront alloués en 2021.

TRACFIN : 5,11 M€ EN AE ET 5,07 M€ EN CP**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 043 612	2 026 400

Ces dépenses concernent le fonctionnement récurrent du système d'information, essentiellement :

- la souscription auprès des éditeurs des logiciels constitutifs du système d'information ;
- la maintenance des équipements (serveurs, baies de stockage, équipements réseau etc.) ;
- la maintenance logicielle des applications métier développées spécifiquement pour les besoins du service.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 065 417	3 039 600

Les crédits d'investissement demandés pour 2021 concernent la réalisation de projets applicatifs tels que :

- la rénovation progressive de l'applicatif STARTRAC, afin de délivrer les plus-values attendues du projet SIRANO,
- l'évolution du portail de télé-déclaration ERMES ;
- le développement de nouveaux applicatifs métier permettant d'accroître l'efficacité opérationnelle des agents du service ;

- le renforcement des capacités d'analyse de données (*data science*).

Les dépenses d'investissement concernent également le développement de projets d'infrastructure et de sécurité des systèmes d'information, du fait de la sensibilité des données manipulées par TRACFIN.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ) : 4,46 M€ EN AE ET EN CP

La DAJ intervient au profit des directions et services du ministère de l'économie, des finances et de la relance et, le cas échéant, des autres administrations de l'État et leurs établissements publics, des acteurs de l'achat public (fournisseurs, prestataires de service, entreprises, notamment les PME, collectivités locales), ainsi que des agents du ministère (protection juridique dans le cadre de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), pour lesquels elle assure une fonction normative, contentieuse, d'expertise et de coordination. Elle exerce également les fonctions d'Agent judiciaire de l'État dans son monopole légal (article 38 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955) de représentation de l'État devant les juridictions judiciaires, hors matières domaniales et fiscales.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 464 303	4 464 303

La dotation de 4,46 M€ en AE et en CP doit permettre la prise en charge en 2021 des dépenses juridiques afférentes à l'ensemble des consultations et dossiers contentieux dont la DAJ assure le suivi.

Une large part de ces crédits représente des dossiers contentieux courants, dont le volume est structurellement important (en particulier agressions, accidents corporels et matériels, indemnités pour détention provisoire, libertés publiques, préjudice direct de l'État...). De façon plus conjoncturelle, cette ligne de crédits permet la prise en charge de dossiers spécifiques ou à forts enjeux, tels que les dossiers concernant l'ex-établissement public Charbonnages de France, la représentation de l'État dans un contentieux devant les juridictions américaines ou les contentieux, en cours notamment au Royaume-Uni et en Espagne, dans le naufrage du navire "Le Prestige". Ces crédits couvrent également les dépenses engagées sur des conventions d'honoraires au titre de la protection fonctionnelle ou de consultations pour des dossiers sensibles.

Les dépenses relatives au contentieux correspondent :

- pour 90 %, à des honoraires d'auxiliaires de justice (avocats, huissiers, experts) et à des frais d'actes et d'instances (significations, assignations, consignations, droits et taxes, etc...) ;
- et pour 10 %, à des dépens et des condamnations civiles, administratives et européennes.

Sont également financées sur cette dotation des actions d'accompagnement du plan de transformation numérique de la commande publique à travers des actions de communication et de formation pour les acheteurs publics, ainsi que des actions sur l'archivage et la signature électronique.

La DAJ a également recours à des crédits ouverts par fonds de concours pour couvrir des dépenses juridiques de contentieux sensibles précisément identifiés.

En 2021, ce fond de concours pourrait recevoir de nouvelles contributions spécifiques, en particulier dans le cadre d'un des volets contentieux international du naufrage du navire "Le Prestige".

SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES : 6,93 M€ EN AE ET 6,50 M€ EN CP

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 150 000	5 717 800

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	780 904	780 903
Total	6 930 904	6 498 702

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service commun des laboratoires concernent :

- le fonctionnement courant des onze laboratoires du réseau et de l'unité de direction (4,36 M€ en AE et 4,25 M€ en CP) permettant notamment le financement des frais d'analyse, des achats, du renouvellement des petits matériels, de l'entretien des locaux et des frais immobiliers ;
- le financement des dépenses d'analyses sous-traitées (0,5 M€ en AE et en CP) portant sur les produits et matériels industriels qui sont confiés à des laboratoires extérieurs lorsque le réseau ne dispose pas des compétences et des matériels nécessaires ;
- le coût de formation des agents (0,15 M€ en AE et en CP) ;
- les frais en matière d'hygiène et de sécurité (0,15 M€ en AE et en CP) ;
- l'accréditation des analyses (0,35 M€ en AE et en CP) ;
- le renouvellement des marchés du gaz et de l'électricité (0,64 M€ en AE et 0,32 M€ en CP) ;

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (0,78 M€ en AE et en CP) permettent au service commun des laboratoires de financer l'acquisition et le renouvellement de matériels scientifiques répondant aux exigences accrues en lien avec l'évolution réglementaire nationale et européenne, notamment en matière de protection des consommateurs (sécurité et loyauté alimentaire) et des entreprises (lutte contre la contrefaçon, régimes économiques), de respect de normes environnementales (réglementation européenne REACH) et de lutte contre la fraude (stupéfiants, nouvelles substances psychoactives, produits du tabac).

DÉPENSES DIVERSES : 1,14 M€ en AE et en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 136 859	1 136 859

Ces crédits sont destinés à assurer le remboursement d'agents mis à disposition des organismes extérieurs à l'administration dont l'activité relève du programme (ces dépenses sont imputées sur l'action n°02 pour des raisons d'unité de gestion).

ACTION 37,2 %

05 – Prestations d'appui et support

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	198 253 904	153 468 001	351 721 905	2 700 000
Crédits de paiement	198 253 904	148 313 385	346 567 289	2 700 000

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	95
Catégorie A	626
Catégorie B	806
Catégorie C	447
Total	1 974

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	198 253 904	198 253 904
Rémunérations d'activité	103 833 868	103 833 868
Cotisations et contributions sociales	93 266 495	93 266 495
Prestations sociales et allocations diverses	1 153 541	1 153 541
Dépenses de fonctionnement	146 672 001	141 517 385
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	146 672 001	141 517 385
Dépenses d'investissement	6 500 000	6 500 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 500 000	6 500 000
Dépenses d'intervention	296 000	296 000
Transferts aux autres collectivités	296 000	296 000
Total	351 721 905	346 567 289

Cette action a pour objet d'apporter aux services centraux du ministère de l'économie, des finances et de la relance le support et l'appui de services mutualisés qui permettent des économies d'échelle et s'inscrivent dans une logique de professionnalisation accrue (centres de prestations mutualisés, contrats de service).

Fonctions support des services centraux

Le service de l'environnement professionnel du secrétariat général assure l'ensemble des fonctions support de l'administration centrale et des cabinets ministériels, soit en qualité de prestataire de services dans les domaines informatique, logistique et immobilier, soit en recourant à des acteurs extérieurs qu'il pilote et contrôle.

La sous-direction «ressources humaines de l'administration centrale» du secrétariat général assure la gestion des personnels appartenant aux corps d'administration centrale et celle des personnels non titulaires de l'administration centrale. Elle élabore la politique de formation pour l'administration centrale. Elle définit les règles générales de gestion en veillant à leur respect par les directions et services. Elle favorise les évolutions professionnelles des agents.

Le secrétariat général assure également des prestations financières pour les services centraux des ministères, à l'exception de la direction générale des douanes et droits indirects, de la direction générale des finances publiques, et, le cas échéant, de services à compétence nationale et autorités administratives indépendantes relevant des ministères économiques et financiers.

Fonctions d'appui au niveau ministériel

Parallèlement, le Secrétariat général exerce des fonctions d'appui au bénéfice de l'ensemble des services ministère de l'économie, des finances et de la relance, mais également de l'ensemble des administrations de l'État. En matière immobilière, le secrétariat général assure pour le compte des directions et services des prestations de maîtrise d'ouvrage, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et d'expertise. En outre, il est compétent pour toutes les opérations supérieures à un million d'euros et celles intéressant plusieurs directions.

L'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), service à compétence nationale rattaché au secrétariat général, définit l'essentiel de l'offre de formation inter-directionnelle et ouvre un certain nombre de ses actions aux fonctionnaires des autres ministères.

Le financement des actions de communication, mises en œuvre par le service de la communication (SIRCOM) du secrétariat général, bénéficie de fonds de concours et d'attributions de produits perçus au titre de la rémunération de certaines prestations de service.

L'INFORMATIQUE DES SERVICES CENTRAUX : 24,90 M€ en AE et 27,23 M€ en CP

La sous-direction informatique du service de l'environnement professionnel du Secrétariat général conçoit et met en œuvre, pour les directions et services de l'administration centrale, et en concertation avec eux, la politique de développement des technologies de l'information y compris audiovisuelle, de l'informatique, de la téléphonie et du travail en réseau.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	24 905 500	27 225 500

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1/ Les dépenses de fonctionnement courant : 18,69 M€ en AE et 20,54 M€ en CP.

	AE	CP
Services bureautiques	9 100 000	10 335 000
Achats de matériels bureautiques et logiciels	1 000 000	1 277 200
Dépenses audiovisuelles	2 300 000	2 548 420
Dépenses d'assistance et de support	3 200 000	3 084 180
Dépenses de téléphonie	2 600 000	2 775 200
Dépenses d'impression	-	650 000
Services d'infrastructures	4 783 500	6 006 600
Dépenses de sécurité	843 500	800 800
Exploitation des serveurs	1 650 000	3 055 000
Réseau de données	2 290 000	2 150 800
Services applicatifs	4 600 000	4 004 080
Maintenance des applications	4 100 000	3 504 080
Contribution SIRH Sirius	500 000	500 000
Services mutualisés	206 000	195 200
Communication	26 000	26 000
Gouvernance	180 000	169 200
TOTAL	18 689 500	20 540 880

La crise sanitaire de 2020 conduit le Ministère de l'économie, des finances et de la relance à revoir sa politique en termes de nomadisme. Un objectif d'équipement de 80% des agents en matériel nomade en administration centrale est attendu à compter de 2021.

De plus, une augmentation significative du nombre d'écrans est à prévoir, les directions souhaitant équiper leurs agents de doubles écrans afin de faciliter la lecture et supprimer le nombre d'impressions, particulièrement dans les fonctions désormais fortement dématérialisées (budgétaire et comptable, gestion RH, statistiques, ...).

La crise sanitaire et les mesures de distanciation sociale mises en place devraient également avoir un impact sur le nombre d'évènements audiovisuels, réduisant légèrement la prévision pour 2021. Toutefois, cette baisse sera compensée par la mise en place de nouvelles solutions de collaboration à distance (Visio-conférence, audioconférence, webconférence).

Le marché d'assistance et de support (Service +) engagé pour 2 ans en 2019, sera engagé pour un an en 2021.

Les dépenses de téléphonie se verront impactées en 2021 par le renouvellement de la maintenance des PABX.

Concernant les dépenses d'impression, l'engagement quadriennal a été effectué en 2019 à l'occasion du déploiement du marché Solimp3. Les paiements devraient être lissés sur la durée complète du marché.

Les dépenses d'infrastructure sont impactées par les actions de rénovation des équipements de sécurité (parefeux, proxys et DNS externes) ainsi que par le renouvellement des baies de stockage. Les migrations AD 2019 et Exchange 2019 sont également prévues en 2021 pour des raisons de sécurité.

La maintenance des applications est en augmentation par rapport aux années précédentes du fait d'un besoin et d'une exigence accrue de maintien en conditions de sécurité des applications. Elle porte sur des montées plus régulières et plus systématiques de socle technique.

2/ Les projets informatiques : 6,22 M€ en AE et 6,68 M€ en CP

Projets bureautiques	1 400 000	1 540 580
<i>dont projet rénovation PMF</i>	<i>200 000</i>	<i>188 000</i>
<i>dont TOIP (stratégie de téléphonie)</i>	<i>575 000</i>	<i>575 000</i>
<i>dont messagerie téléphonique Comete</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>
Développement de projets applicatifs	3 500 000	3 771 000
<i>Dont projet archives physiques SEP2</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>
<i>Dont Outils Collaboratifs</i>	<i>350 000</i>	<i>329 000</i>
<i>Dont LEGACY</i>	<i>400 000</i>	<i>376 000</i>
Développement de projets d'infrastructures	680 000	685 700
<i>Dont projet de déploiement LAN ToIP</i>	<i>600 000</i>	<i>600 000</i>
Développement de projets services mutualisés	636 000	687 340
<i>Dont projets DSI</i>	<i>500 000</i>	<i>658 000</i>
TOTAL	6 216 000	6 684 620

Les principaux projets sont :

- "TOIP", qui prévoit le remplacement progressif des autocommutateurs téléphoniques de chaque bâtiment d'administration centrale par des autocommutateurs gérant la téléphonie sur réseau IP permettant d'offrir l'accès à de nouveaux services, tout en rationalisant les coûts de maintenance.
- "Outils collaboratifs », qui regroupe plusieurs applications de communication à distance fortement demandées pendant la crise sanitaire ;
- La refonte du système d'information des archives physiques portée par la sous-direction du cadre de vie du secrétariat général qui a été lancée fin 2019 se poursuit en 2020 et 2021 ;
- Le projet Legacy porte des dépenses de consolidations ou de remplacements d'applications vieillissantes.

L'IMMOBILIER ET LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX : 117,10 M€ en AE et 110,28 M€ en CP

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	110 602 844	103 780 511
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	6 500 000	6 500 000
Total	117 102 844	110 280 511

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**1) Les dépenses de fonctionnement immobilier des services centraux : 91,70 M€ en AE et 86,35 M€ en AE CP**

La gestion du parc immobilier s'inscrit dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) défini pour la période 2019-2023 dont le périmètre et les objectifs ont été élargis par rapport au SPSI précédent.

Le parc immobilier de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance comprend 23 bâtiments domaniaux et 16 bâtiments locatifs. 13 d'entre eux sont implantés à Paris et 26 hors de Paris.

Les orientations retenues portent sur l'optimisation des implantations et l'utilisation des espaces, sur la modernisation des espaces de travail et l'amélioration de l'exploitation des bâtiments.

Dans ce cadre, les crédits dédiés à la gestion immobilière regroupent les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant des bâtiments, ainsi que les coûts d'exploitation et de sécurité des locaux.

Les crédits consacrés au fonctionnement immobilier couvrent le financement des loyers et des charges des implantations locatives et des taxes affectant principalement les implantations domaniales. Ils financent également les dépenses de fluides, d'exploitation et de maintenance des installations techniques ainsi que les achats liés à l'entretien des divers matériels. Ces crédits permettent en outre le financement des opérations de restructuration des services et de rénovation des espaces communs de travail prévues dans le cadre du SPSI pour lesquelles sont mis en œuvre des déménagements ainsi que des achats de mobilier. Ils comprennent enfin les dépenses de travaux d'entretien courant de l'ensemble des bâtiments et les dépenses relatives à l'exploitation et la sécurité des locaux (accueil, gardiennage, sécurisation des bâtiments, multiservices et hygiène des locaux - nettoyage, traitement et évacuation des déchets).

2) Les dépenses de logistique des services centraux : 18,90 M€ en AE et 17,44 M€ en CP

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prestations de soutien et d'appui	18 904 177	17 435 911

Ces dépenses correspondent à la mise en œuvre de prestations très diversifiées permettant d'assurer le fonctionnement des services centraux et des cabinets ministériels.

Elles se répartissent en dépenses de transport, déplacements, distribution du courrier, impression, reprographie, fournitures de bureau, traduction et interprétariat, frais de réception et représentation, gestion des salles de réunion, abonnement, documentation, archives et études.

Les dépenses de logistique sont caractérisées par leur hétérogénéité et par le niveau élevé de dépenses sur marchés publics (88% des achats - environ 200 marchés, contrats et conventions).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

S'agissant de l'immobilier, le calendrier révisé du projet de rénovation du bâtiment Vincent Auriol a entraîné un ajustement des crédits dédiés à l'opération pour un montant de 6,30 M€ en AE et CP pour l'année 2021.

En matière de logistique, les dépenses d'investissement relèvent de dépenses d'équipement liées à l'achat de véhicules au titre du renouvellement du parc pour 0,20 M€ en AE et CP.

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE) : 3,95 M€ EN AE ET 3,30 M€ EN CP

L'IGPDE assure la quasi-totalité de l'effort de formation continue sur le cœur des métiers de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance. Trois orientations stratégiques majeures sous-tendent son action : développer les compétences, proposer des contenus pédagogiques répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain, renforcer la qualité de l'offre de formation. L'institut répond en particulier aux besoins émergents qui s'inscrivent dans le cadre de la transformation de l'action publique ainsi que dans le schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'Etat élaboré par la DGAFP. L'IGPDE a pour mission d'accompagner les transformations en proposant de nouvelles formations, notamment dans le domaine du numérique (mise en place des journées BercyNum, création d'un cycle supérieur du numérique, développement de modules de e-formation, etc...) et en faveur de l'encadrement supérieur (mise en place de l'Université des cadres et de la quinzaine des cadres supérieurs).

L'institut ouvre également ses formations aux autres ministères pour accompagner la mise en œuvre de réformes (gestion budgétaire et comptable publique, audit interne, professionnalisation des acteurs de l'achat et de la chaîne immobilière...) ou pour renforcer les compétences dans les domaines de l'économie et de la gestion publique (audit comptable et financier, contrôle de gestion, mise en œuvre du plan « égalité »...). En outre, une part importante de l'activité ouverte aux autres départements ministériels relève de la préparation aux concours interministériels (PENA, ENA, IRA).

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 951 642	3 299 359

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de formation stricto sensu sont estimées à 3,57 M€ en AE et 3 M€ en CP (dont 0,75 M€ en AE et 0,62 M€ en CP pour les préparations aux concours et aux examens professionnels puis 2,82 M€ en AE et 2,38 M€ en CP pour les actions de formation continue). Les dépenses de fonctionnement de l'institut sont estimées à 0,38 M€ en AE et 0,30 M€ en CP.

SERVICE DE LA COMMUNICATION (SIRCOM) : 5,5 M€ en AE et en CP

Le service de la communication (SIRCOM) du ministère de l'économie, des finances et de la relance poursuit deux finalités complémentaires : d'une part, fournir aux cabinets ministériels les moyens d'exercice de leur action dans le domaine de la communication et, d'autre part, mettre en œuvre une communication institutionnelle tournée externe vers les entreprises, relais professionnels et sociaux, particuliers et en interne vers les agents.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 500 000	5 000 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'essentiel du budget de communication concerne les campagnes de communication publicitaires (1,15 M€) à la télévision, en radio, presse ou sur internet à la demande des ministres (campagne annuelle de télédéclaration des revenus, campagnes de mesures de soutien aux entreprises et Stopcovid en 2020, soutien de réformes gouvernementales etc...), les études et sondages (0,40 M€), la presse et veille médias pour 1,5 M€ (panorama de presse électronique, veilles presse, audiovisuelle et internet à destination des cabinets ministériels), les actions

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

éditoriales pour 0,3 M€ (Bercy info entreprises et particuliers, lettres électroniques, bases de données photo), l'hébergement et la maintenance des portails internet et intranet et leur référencement (0,6 M€), les actions événementielles pour 1 M€ (salons, événements), la production de supports de communication pour 0,25 M€ (impressions dépliants, documents, etc.), la communication interne pour 0,15 M€ (Alizé, journal vidéographique interne Point Zoom, lettres d'information et Intranets) et les actions transversales pour 0,15 M€ (en particulier les formations spécialisées en communication).

POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES : 1,35 M€ en AE et en CP

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 054 000	1 054 000
Transfert aux autres collectivités	296 000	296 000
Total	1 350 000	1 350 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement financent les dépenses relatives aux politiques en faveur de la diversité et l'égalité professionnelle, aux actions de la délégation à l'encadrement supérieur (coaching /évaluation), aux projets de transformation de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale. Les actions liées à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) ainsi que les dépenses de gratifications de stagiaires sont également prises en charge dans le cadre de la politique des ressources humaines.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention sont liées à la participation financière du ministère de l'économie des finances et de la relance au fonctionnement des fédérations syndicales pour 0,296 M€ en AE et CP.

FONDS DE CONCOURS

Les crédits versés par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) sur le fonds de concours dédié permettent d'engager les dépenses favorisant le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Sont ainsi pris en charge, conformément à loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dite loi Le Pors, des dépenses telles que le remboursement des transports domicile/travail, les aménagements immobiliers (rampe d'accès PMR par exemple), l'achat de prothèses auditives et de fauteuils roulants. Ces crédits permettent également le remboursement à un agent de son reste à charge relatif à une avance réalisée pour des dépenses entrant dans le champ du fonds, comme l'achat de prothèses auditives, l'aménagement du véhicule personnel et l'accompagnement vie personnelle (auxiliaire de vie).

DÉPENSES DIVERSES : 0,66 M€ en AE et en CP

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	658 015	658 015

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le programme 218 supporte enfin diverses dépenses de fonctionnement, notamment la contribution du programme au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et des crédits de fonctionnement spécifiques à divers services.

ACTION 19,4 %**07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	83 973 758	99 535 798	183 509 556	0
Crédits de paiement	83 973 758	99 955 124	183 928 882	0

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	172
Catégorie A	576
Catégorie B	76
Catégorie C	55
Total	879

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	83 973 758	83 973 758
Rémunérations d'activité	56 546 406	56 546 406
Cotisations et contributions sociales	27 030 442	27 030 442
Prestations sociales et allocations diverses	396 910	396 910
Dépenses de fonctionnement	56 059 958	62 976 102
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	56 059 958	62 976 102
Dépenses d'investissement	43 475 840	36 979 022
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	43 475 840	36 979 022
Total	183 509 556	183 928 882

Cette action regroupe les moyens affectés au pilotage des finances publiques et à plusieurs directions ou services interministériels :

- la direction du budget ;
- l'agence pour l'informatique financière de l'État ;
- le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines ;
- la direction des achats de l'État.

DIRECTION DU BUDGET : 1,91 M€ EN AE ET 1,93 M€ en CP

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 905 615	1 930 717

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la direction du budget recouvrent principalement le développement des outils pour la modernisation des finances publiques. Celles-ci concernent :

- la poursuite des travaux de ré-ingénierie et de déploiement des référentiels budgétaires et comptables, notamment pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
- l'accompagnement du développement d'une démarche de connaissance des coûts dans la performance de la dépense publique ;
- la poursuite des évolutions des applications TANGO et UNISSON
- la maintenance évolutive des outils métiers interministériels (POEMS et INDIA Remu).

AGENCE POUR L'INFORMATIQUE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (AIFE) : 77,95 M€ EN AE ET 77,84 M€ EN CP

L'AIFE a en charge la cohérence du système d'information financière de l'Etat (SIFE) dont elle définit et met en œuvre la stratégie. Elle a également pour mission le développement de la facturation électronique entre l'Etat, les établissements publics, les collectivités locales et les entreprises qui sont leurs fournisseurs.

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 316 000	44 916 000
Dépenses d'investissement	39 630 000	32 920 000
Total	77 946 000	77 836 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de l'AIFE porte principalement les activités support du fonctionnement permanent de Chorus (hors maintenance évolutive), mais également des activités support des missions de l'agence (formations techniques, communication...).

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Fonctionnement permanent de Chorus	37 850 000	44 450 000
Fonctionnement de l'AIFE	466 000	466 000
Total	38 316 000	44 916 000

Le support du fonctionnement permanent de Chorus correspond à des activités récurrentes, notamment liées à la maintenance applicative et technique des logiciels et matériels constituant le SI permettant d'assurer les niveaux de services nécessaires aux utilisateurs :

Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Hébergement et interconnexion des réseaux	2 850 000	2 850 000
Support et maintenance (dont licences logicielles et matériels)	32 800 000	39 400 000
Sécurité des systèmes d'information	300 000	300 000
Accompagnement terrain	1 900 000	1 900 000
Total	37 850 000	44 450 000

Le budget de fonctionnement interne de l'AIFE couvre les dépenses liées aux formations techniques, au fonctionnement général, à l'assistance et au matériel informatique interne, à la communication et la maintenance des sites intranet et internet.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement demandés pour 2021 sont destinés à financer les opérations suivantes :

- les chantiers de dématérialisation, parmi lesquels les travaux liés au plan de transformation numérique de la commande publique et l'extension du chantier de la solution mutualisée de dématérialisation de la facturation ;
- les évolutions techniques, applicatives et fonctionnelles, y compris les évolutions réglementaires et ministérielles de l'ensemble des briques du si chorus ;
- l'achèvement des travaux concernant la nouvelle version de la solution « chorus déplacements temporaires » ;
- les travaux techniques indispensables à la montée en charge du système d'information, qui s'inscrivent dans le cadre d'une trajectoire globale d'orientation du système d'information financière de l'état ;
- les travaux afférents aux outils décisionnels.

Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dématérialisation	10 830 000	6 900 000
Évolutions métier et réglementaires	8 500 000	8 200 000
Gestion des déplacements temporaires des agents de l'État	2 200 000	1 820 000
Décisionnel	500 000	500 000
SI Marchés et Plan de transformation numérique de la commande publique	7 700 000	7 600 000
Travaux techniques requis	9 000 000	7 000 000
Autres projets	900 000	900 000
Total	39 630 000	32 920 000

La mise en œuvre de modèles de comptabilité analytique au profit d'entités du ministère de la défense, portée par l'AIFE, fait l'objet d'un financement externe non retracé dans le tableau ci-dessus.

CENTRE INTERMINISTÉRIEL DE SERVICES INFORMATIQUES RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES (CISIRH) : 18,07 EN AE ET 18,26 EN CP

Le CISIRH contribue à la modernisation de la fonction « ressources humaines » de l'État dans les domaines fonctionnel et informatique propres à ce secteur. L'ensemble des projets qu'il mène s'inscrit dans la feuille de route de la stratégie de transformation numérique de la fonction ressources humaines de l'Etat formalisée dans le cadre des travaux dits « AP 2022 » (feuille de route SIRH AP 2022). A ce titre, le CISIRH propose une offre de services complète et mutualisée de construction et d'exploitation d'applications informatiques RH adressée à l'ensemble des ministères et de ses tutelles (DGAFP, DB et DGFIP).

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 226 402	14 198 581
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	3 845 840	4 059 022
Total	18 072 242	18 257 603

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le financement des enjeux et objectifs du CISIRH

Les moyens attribués en 2021 vont permettre d'assurer la mise en œuvre des projets interministériels tels que définis par la feuille de route SIRH-AP 2022 et dont les principaux sont :

- Le SIRH interministériel RenoIRH et RenoIRH décisionnel : les crédits demandés s'élèvent à 5,1 M€ en AE et 4,9 M€ en CP. Ils vont permettre au CISIRH de tenir ses engagements vis-à-vis des ministères et des établissements publics partenaires, y compris avec l'arrivée du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, en doublant le nombre de paliers d'évolution annuels passant de 2 à 3 puis 4, en poursuivant l'extension notable du périmètre fonctionnel de l'application et en complétant l'offre du CISIRH par la construction d'un SI compétences interministériel.
- la Suite 9 FPE (1,11 M€ en AE et 1,21 M€ en CP) : les crédits demandés en 2021 seront employés à finaliser la construction d'un module indemnitaire dans la Suite 9, fonction publique de l'Etat, du progiciel HR Access à destination de la communauté des ministères utilisateurs de cette solution (MEF, MI, RenoIRH, DGAC, ministère des armées [personnels civils]). Ce module permettra de calculer automatiquement les primes et les indemnités des agents et d'améliorer la qualité et de la sécurisation de la paye tout en facilitant les processus de contrôle interne.
- la déclaration sociale nominative (DSN) répond à l'obligation législative pour l'État employeur de mettre en œuvre la nouvelle norme de déclaration des données sociales et fiscales. L'année 2021 verra la fin de la plupart des travaux de construction du concentrateur-traducteur qui permettent le déploiement en « big bang » au 1^{er} janvier 2022 de tous les employeurs Etat, ministères, institution et établissements publics en paye à façon. Ce projet nécessitera en 2021 3,84 M€ en AE et 3,92 M€ en CP.

Au-delà des applications RenoIRH et DSN, qui font partie des grands projets de l'Etat, le CISIRH construit et exploite des applications interministérielles facilitant la gestion RH des ministères qui font également partie de la feuille de route de la transformation numérique RH pour 2022. Les crédits destinés à ces projets permettront de réaliser les opérations suivantes :

- maintien en condition opérationnelle, études, conceptions, mises en production, évolutions d'applications RH innovantes réalisées à la demande des tutelles ou confiées au CISIRH par les services du Premier ministre ou par les ministères (base interministérielle des administrateurs civils SIGNAC, système d'information des cadres dirigeants SICD, gestion des recrutements et concours GRECO, dématérialisation des comptes rendus d'évaluation professionnelle (CREP) via l'outil ESTEVE, dont les travaux d'interfaçage avec les SIRH débiteront fin 2020, ou bien la dématérialisation des dossiers des agents dans GAUdDI. La conduite de l'ensemble de ces projets entraînera la consommation de 2,66 M€ en AE et 2,61 M€ en CP ;
- enrichissement continu et maintien en conditions opérationnelles de l'outil de gestion et de diffusion des référentiels RH et de paye (INGRES) alimenté par le noyau OPEN RH FPE également élaboré au CISIRH qui permet, notamment, aux ministères de mettre à jour les tables, les nomenclatures et les moteurs de règles de leurs SIRH servant à la gestion de leur personnel, pour une consommation prévisionnelle de 0,2 M€ en AE et en CP ;
- exploitation en interne des applications, toutes à vocation interministérielle, construites et/ou hébergées par le CISIRH. Les dépenses d'infrastructure et d'hébergement, ainsi que le maintien d'outils techniques servant de supports transverses, sont estimés à 4,21 M€ en AE et à 4,47 M€ en CP ;
- appui aux projets du CISIRH, à travers un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, entraînera une consommation prévisionnelle de 0,8 M€ en AE et CP ;
- les activités support des missions du service (formations techniques, frais de publication des marchés, communication, assistance juridique) dont le coût est estimé à 0,05.

DIRECTION DES ACHATS DE L'ÉTAT (DAE) : 1,61 M€ EN AE ET 1,93 M€ EN CP

Le décret du 3 mars 2016 a permis de renforcer la gouvernance des achats de l'État en créant une direction des achats de l'État (DAE).

Depuis 2020, la direction des achats de l'État conduit un plan de réduction du coût des achats interministériels, ministériels et des opérateurs de l'État qui se déroulera sur 3 années.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 611 942	1 930 806

La dotation attribuée à ce service en 2021 permettra de financer :

- des projets de systèmes d'information interministériels dans le domaine de l'achat public (0,9 M€ en AE), dont notamment le projet APPACH (0,6 M€ en AE) qui consiste à mettre en œuvre et à intégrer dans le Système d'Information des Achats de l'État (SIA), une solution standard du marché hébergée sur une plateforme du ministère de l'économie, des finances et de la relance. La solution APPACH doit couvrir les briques fonctionnelles principales suivantes (absentes à ce stade ou nécessitant un renforcement dans le SIA) :
 - la programmation pluriannuelle des achats de l'Etat ;
 - le suivi de la Performance ;
 - la planification des tâches des projets d'Achat ;
 - le sourcing/SRM comprenant notamment le suivi et la gestion de la relation acheteur-fournisseur.

La dotation envisagée inclut notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre nécessaire à la conduite de ces projets

- les études nécessaires et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter ou conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (0,7 M€ en AE).

ACTION 4,7 %

08 – Accompagnement du changement de l'action publique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	11 402 038	32 922 562	44 324 600	0
Crédits de paiement	11 402 038	32 922 562	44 324 600	0

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	25
Catégorie A	72
Catégorie B	13
Catégorie C	14
Total	124

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	11 402 038	11 402 038
Rémunérations d'activité	7 769 746	7 769 746
Cotisations et contributions sociales	3 582 929	3 582 929
Prestations sociales et allocations diverses	49 363	49 363
Dépenses de fonctionnement	12 807 562	12 807 562
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 807 562	12 807 562
Dépenses d'investissement	20 000 000	20 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	20 000 000	20 000 000
Dépenses d'intervention	115 000	115 000
Transferts aux autres collectivités	115 000	115 000
Total	44 324 600	44 324 600

Cette action regroupe les crédits alloués à la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) placée sous l'autorité de la ministre chargée de transformation et de la fonction publiques, qui coordonne l'action des ministères en matière de transformation publique et accompagne les administrations et les agents publics dans l'accélération du programme "Action publique 2022" à travers l'acte III de la transformation décidée par le Gouvernement, au Fonds de transformation ministériel pour financer des projets innovants des directions et services du ministère de l'économie, des finances, et de la relance, et à la délégation "Synthèse, coordination, innovation", créée en 2018, qui est notamment chargée de coordonner les travaux relatifs aux plans de transformation ministériels sur le périmètre du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE (DITP) : 12,6 M€ EN AE ET 12,6 M€ EN CP

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 557 562	12 557 562
Transfert aux autres collectivités	115 000	115 000
Total	12 672 562	12 672 562

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Conduite et suivi des projets de transformation	12 000 000	12 000 000
Communication et autres dépenses soutien	557 562	557 562
Total	12 557 62	12 557 562

Pour 2021, les crédits de fonctionnement demandés sont répartis comme suit :

- 12,00 M€ en AE et en CP seront consacrés à l'accompagnement, la conduite et au suivi de l'exécution des projets de transformation publique portés par la DITP, notamment ceux décidés lors des CIP (transformation des directions d'administration centrale, du réseau territorial de l'État, lancement des principaux chantiers de transformation de

chaque ministère, financement de ceux portés en propre par la DITP : programmation du "Lieu de la transformation publique", transparence des résultats de qualité de service public etc.) ;

- 0,56 M€ en AE et en CP seront alloués aux actions de soutien, de formation et de communication mises en œuvre afin de promouvoir les actions de transformation publique.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	115 000	115 000
Total	115 000	115 000

Ces dépenses sont liées à la mise en place de partenariats avec des acteurs de la transformation, de la qualité et de l'innovation publique, dont notamment l'association « La 27^e Région », concernant des actions liées à l'innovation dans la sphère administrative, et autre partenariat pour la mesure de la satisfaction des services publics.

FONDS DE TRANSFORMATION MINISTERIEL : 20,00 M€ EN AE et en CP

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'investissement	20 000 000	20 000 000
Total	20 000 000	20 000 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Une dotation de 20 M€ en AE et CP est prévue en 2021 pour financer les projets innovants contribuant à poursuivre de manière innovante la numérisation des services du ministère de l'économie, des finances et de la relance. Elle a vocation à être mobilisée notamment pour les projets à cycle court, comme les startups d'État, des démonstrateurs d'intérêt ministériel ou d'amorçage d'évolution des processus s'appuyant souvent sur les systèmes d'information nécessaires à la bonne exécution des missions de gestion des comptes publics et à l'amélioration de l'efficacité des services.

Ces projets visent à :

- simplifier les services pour les usagers (par exemple pour les handicapés, ou rendre les services numériques accessibles en mobilité, automatiser des services répétitifs (RPA) ou des assistants virtuels (chatbot), encourager des initiatives innovantes de type startup d'État dans le cadre de l'incubateur numérique Bercy Hub s'inscrivant dans le réseau gouvernemental Béta.gouv;
- accélérer l'offre de services numériques aux agents (création de télé-services, outils décisionnels partagés, élargissement des services vidéo-interactifs pour réunir à distance les équipes, dans le contexte de crise sanitaire covid);
- inciter à l'émergence de l'utilisation stratégique des données : ouverture des données publiques, recours à des outils avancés (Big Data et Intelligence Artificielle) notamment dans le cadre de lutte contre la fraude (fiscale, douanière, à la consommation....)), acculturer davantage les agents ;
- tendre vers davantage de nomadisation des agents et le «zéro papier» (signature et visa électroniques, offre de mutualisation dans le domaine de la commande publique), inciter à déployer davantage d'équipements de travail numériques des agents (ETNA) sécurisés, ainsi que d'outils et d'outils collaboratifs documentaires ;
- explorer les potentiels effectifs des technologies numériques innovantes (usages novateurs de la «blockchain», stratégies d'APIsation des systèmes, accélération des développements par la mise en place du développement continu (DEVOPS) et passage au Cloud des systèmes vers le Cloud ministériel .

Comme en 2020, un appel à projets sera lancé pour 2021 auprès des services du ministère économique, financiers et

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

de la relance afin de sélectionner, autour de quelques critères prioritaires, tenant compte des enseignements de la crise sanitaire, les projets les plus novateurs qui s'aligneront au mieux avec ces objectifs numériques du MEFR.

DELEGATION "SYNTHÈSE, COORDINATION, INNOVATION": 0,25 M€ EN AE ET EN CP

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	250 000	250 000

La DSCI, créée en 2018, a notamment vocation :

- à animer la concertation avec les directions du ministère de l'économie, des finances et de la relance et à coordonner les travaux relatifs aux plans de transformation ministériels, en vue d'en assurer la synthèse et le suivi ;
- à assurer la relation avec la DITP sur tous les sujets de transformation que celle-ci pilote en interministériel ;
- à apporter son conseil sur les projets de transformation au sein du ministère, ou son soutien en y participant.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les 250 K€ permettront à la DSCI d'accompagner la dynamique d'innovation du ministère de l'économie, des finances et de la relance, marquée en particulier par l'offre de service du Bercy Lab, laboratoire d'innovation du ministère, l'évènement BercyINNOV et la démarche "Bercy vert", tout en assurant la mise en place et l'expérimentation d'outils aptes à améliorer le pilotage et le fonctionnement collaboratifs des administrations du ministère

ACTION 19,2 %**09 – Action sociale ministérielle**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	59 307 078	122 148 900	181 455 978	400 000
Crédits de paiement	59 307 078	122 148 900	181 455 978	400 000

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	113
Catégorie A	246
Catégorie B	285
Catégorie C	66
Total	710

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	59 307 078	59 307 078
Rémunérations d'activité	35 252 431	35 252 431
Cotisations et contributions sociales	20 147 834	20 147 834
Prestations sociales et allocations diverses	3 906 813	3 906 813
Dépenses de fonctionnement	120 018 900	120 018 900
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	120 018 900	120 018 900
Dépenses d'investissement	1 800 000	1 800 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 800 000	1 800 000
Dépenses d'opérations financières	330 000	330 000
Prêts et avances	330 000	330 000
Total	181 455 978	181 455 978

Cette action regroupe les moyens affectés aux politiques ministérielles d'action sociale, de santé et de sécurité au travail, mises en œuvre au sein des ministères économiques et financiers.

Les politiques d'action sociale, de santé et de sécurité au travail visent à améliorer les conditions de vie des personnels et de leurs familles, à protéger leur santé, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Elles constituent un sujet majeur dans le cadre du dialogue social mené avec les organisations syndicales.

Les politiques d'action sociale s'adressent aux personnels en activité, à leurs familles ainsi qu'aux agents retraités. Elles concernent principalement la restauration, l'aide au logement, les vacances enfants et familles et l'aide à la parentalité. Leur mise en œuvre s'appuie sur des réseaux locaux de l'action sociale, ainsi que sur trois associations : AGRAF (association pour la gestion des restaurants des administrations financières) en charge de l'exploitation des restaurants d'Île-de-France, ALPAF (association pour le logement des personnels des administrations financières) en charge des prestations en matière de logement et EPAF (éducation plein air finances) en charge du tourisme social. Enfin des prêts sociaux peuvent être accordés par le service social aux agents confrontés à de graves difficultés financières.

La politique de santé et sécurité au travail a pour objectifs d'assurer la protection de la santé physique et mentale, ainsi que la sécurité des agents, avec l'appui d'un réseau pluridisciplinaire d'inspecteurs santé et sécurité au travail, de médecins de prévention, d'infirmiers et d'ergonomes. Fondée sur un dispositif réglementaire, cette politique s'inscrit pleinement dans le dialogue social au travers des différents comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT ministériel, central, de proximité ou spéciaux) qui disposent de crédits pour financer leurs programmes de prévention.

POLITIQUES MINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE, DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : 122,15 M€ en AE et en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	120 018 900	120 018 900

Crédits relatifs aux politiques d'action sociale (103,27 M€ en AE et CP)

Les moyens accordés en 2021 à l'action sociale sont répartis de la façon suivante (en AE/CP) :

- 45,5 M€ pour la restauration (subventions aux associations de restauration, subventions interministérielles repas, titres restaurant). Ces crédits, qui constituent le premier poste de dépenses en matière d'action sociale, permettront de financer les solutions de restauration ainsi que le dispositif de subventionnement interministériel des prestations repas, également financé sur les crédits ministériels d'action sociale. Cette dernière aide, dont le taux applicable est fixé conjointement par la DGAFP et la direction du Budget, diminue le reste à charge des agents dont l'indice est inférieur ou égal à 480 ;
- 24,20 M€ consacrés au tourisme social à destination des enfants et des familles ;
- 11,32 M€ afin de poursuivre la politique menée en matière d'aide au logement. Celle-ci vise à faciliter l'installation des agents, notamment ceux nouvellement recrutés, par l'attribution de logements ou de places en foyers et par l'octroi d'aides et de prêts à l'installation ;
- 6,70 M€ alloués aux associations socioculturelles des ministères économiques et financiers au titre de leur fonctionnement. Cette dotation intègre le versement de la rémunération des personnels détachés au sein de ces associations, mais également au sein de la coopérative ;
- 5,65 M€ consacrés à l'aide à la parentalité, contribuant notamment à soutenir les politiques de promotion de l'égalité professionnelle au sein des ministères économiques et financiers. Cette intervention prend notamment la forme de réservation de places en crèche auprès de structures externes, Dans ce cadre les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent, sous certaines conditions, au financement de ces réservations par l'intermédiaire d'un fonds de concours intitulé « *Aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective* » sur le programme 218. Ce dispositif a vocation à alimenter les ressources en matière d'action sociale à hauteur de 0,4 M€ environ.
- 4,90 M€ correspondant aux mesures décidées en conseils départementaux de l'action sociale (CDAS), instances locales de dialogue social, pour organiser des manifestations de convivialité (ex. : l'arbre de Noël), renforcer l'entraide et financer les équipements de coins repas ;
- 4,00 M€ pour la protection sociale complémentaire des agents actifs et retraités des administrations économiques et financières au titre de la participation de l'Etat employeur. Cette participation est déterminée en fonction du montant des transferts de solidarité ;
- enfin, 1,00 M€ sera consacré à l'administration générale et au fonctionnement des réseaux (locaux, fournitures, déplacements professionnels, etc.).

Crédits relatifs à la politique en faveur de la santé et la sécurité au travail (16,75 M€ en AE et CP)

En 2021, la poursuite soutenue de cette politique mobilisera un montant de 16,75 M€. Ce financement permettra de conforter le rôle des acteurs de prévention ministériels et d'améliorer la prévention des risques professionnels.

15,6 M€ seront destinés aux mesures décidées en CHSCT et 1,15 M€ seront spécifiquement consacrés à la prévention médicale : financement de conventions de prestations de médecine interentreprises (lorsqu'un département ne dispose pas de médecin de prévention) et d'examens médicaux complémentaires.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 800 000	1 800 000

Les dépenses d'investissement concernent uniquement la politique d'action sociale. Un montant de 1,8 M€ en AE et CP sera consacré au financement des opérations de rénovation des restaurants administratifs et des centres de vacances, ainsi qu'aux achats d'équipements et de matériels techniques pour les restaurants administratifs.

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	330 000	330 000

Les crédits relatifs aux « opérations financières » concernent le financement des prêts sociaux : 0,33 M€ en AE et en CP sont prévus à ce titre en 2021.